Asei

Agissons pour l'inclusion

Revue de presse

2021

SOMMAIRE

Le Sillon – Edition Pyrénées-Atlantiques *Paru le 29 octobre 2021*	Le champignon, l'autre spécialité de Madiran
Lalettrem.fr *Paru le 2 novembre 2021*	Quand le numérique se met au service de la santé
Aides.org *Paru le 4 novembre 2021*	AAH : Stop à la dépendance financière dans le couple - Lettre ouverte
Ligue des droits de l'Homme *Paru le 4 novembre 2021*	AAH : Stop à la dépendance financière dans le couple
Acteurs Santé *Paru le 4 novembre 2021*	AAH : « stop à la dépendance financière dans le couple »
Seronet Info *Paru le 4 novembre 2021*	AAH : les ONG en appellent aux chambres
Yanous.com *Paru le 7 novembre 2021*	Samedi 6 novembre – Les initiatives de la semaine.
Le Petit Journal – Tarn et Garonne *Paru le 6 novembre 2021*	Le Ségur investira près de 40 millions d'en Tarn-et-Garonne

Le Sillon.info
L'hebdomadaire agricole et rural des pays de l'Adour

Paru le 29 octobre 2021

Le champignon, l'autre spécialité de Madiran

// Photo G. D. - Le Sillon

De la culture à la livraison, en passant par la cueillette, toutes les étapes de fabrication sont assurées par les personnes accompagnées et formées.

Première structure de France à produire des champignons de Paris en culture biologique, la ferme exploitée par les travailleurs handicapés et les moniteurs de l'ESAT Saint-Raphaël concilie depuis 2012 réussite qualitative, sociale et humaine.

Si le nom de Madiran est réputé pour ses vignobles, une autre spécialité entretient une belle réputation depuis plusieurs années : le champignon de Madiran. En pays de Rivière-Basse, si la commune a connu un passé mycologique avec l'exploitation d'une grotte qui a fermé son activité en 2003, le champignon bio de Madiran d'aujourd'hui a la particularité d'être cultivé dans une ferme pas comme les autres : l'établissement et services d'aide par le travail Saint-Raphaël. Géré depuis janvier 2020 par l'association ASEI (Agir, Soigner, Éduquer, Inclure), cet ESAT est un établissement médico-social qui accompagne des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées dans des activités professionnelles adaptées.

Afin de compléter les ateliers de prestations viticoles, hôtelières, espaces verts et voirie, les gestionnaires ciblaient une production agricole s'inscrivant dans l'histoire de la région. Après 4 années de recherche et négociation, le champignon de Paris, en chambre de culture et non plus dans des grottes, apparaît comme une solution adaptée au profil des personnes accueillies. C'est ainsi qu'est relancée en novembre 2012 la culture du champignon dans "la ferme à champignons" avec le choix innovant, exigeant et ambitieux de conduire cette production selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Un choix innovant et ambitieux

La production d'une tonne environ par semaine est pilotée par systèmes informatisés, dans des chambres de culture, éclairées, tempérées, avec des règles de production pointues, où l'ergonomie est le plus possible adaptée aux travailleurs. *« Nous veillons au bien-être des personnes, en adaptant les postes de travail et en assurant des rotations sur les différentes activités »*, mentionne Bernadette, monitrice-éducatrice avec ses trois collègues Olga, Simon et Bertrand.

« Valeur chère à l'ASEI, l'autodétermination des personnes handicapées, c'est accompagner chaque travailleur de l'ESAT à réaliser ce qu'il a envie de faire dans des projets qui rassemblent pour encourager chaque personne à dépasser les difficultés qu'elle rencontre », éclaire Anne Lenoir, adjointe de direction.

Si le champignon de Paris est généralement blanc, celui de Madiran a retrouvé le blond de ses origines. Ferme, il dégage un arôme et une saveur particulière, dus à la technique française du gobetage : le compost à base de paille, de fumier de cheval et de poule est inoculé de mycélium de champignon, puis recouvert d'une couche de terre de gobetage. Composé de calcaire broyé et de tourbe blonde, ce support de pousse assurera la fructification du mycélium. Le cycle de culture s'étale sur 5 semaines : 3 semaines en incubation, 1 semaine de cueille première volée et 1 semaine de seconde volée avec un contrôle régulier des paramètres CO_2, température et hygrométrie. Le vide sanitaire occupera la sixième semaine.

Une aventure humaine et sociale

De toutes tailles, recouvert d'un large chapeau doré, le champignon bio de Madiran est une réussite véritable gustative. Au point de séduire les chefs des alentours notamment et le plus célèbre d'entre eux, Michel Guérard, le Landais triplement étoilé au Michelin. Yamna se plaît beaucoup dans une activité demandant à la fois concentration et dextérité. Elle repère du premier regard le champignon qui s'affichera à la carte du chef d'Eugénie-les-Bains. *« Il travaille le tout petit champignon, l'extra qui fait maxi 1 cm de diamètre. C'est pour la décoration et en accompagnement de différents plats. »*

Comme tous les stades de culture, la livraison est assurée par les personnes accompagnées et formées. Plus d'une centaine de clients et des livraisons en frais effectuées tous les jours dans le triangle Pau, Tarbes, Auch, en restaurants, magasins spécialisés bio, magasins fermiers, marchés, AMAP

« Notre cœur de métier c'est le travail éducatif, le champignon est le support pour accompagner ces personnes handicapées mais qui ont des capacités, leur procurer un bien-être par l'activité. Il faut parvenir à trouver un équilibre pour qu'elles puissent venir au travail tous les jours et que ce qu'ils y vivent ait des répercussions dans leur quotidien » formalise Olga.

Pour les moniteurs d'atelier, la qualité du travail doit être impeccable pour que les gens se fassent une autre idée du handicap. *« Ils subissent leur handicap au quotidien et depuis longtemps. C'est à nous de relever l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, de les accompagner vers davantage d'autonomie, de confiance en eux. Ils retirent une fierté extraordinaire de la confiance que nous leur faisons et de l'attention qu'on témoigne dans leur mission. Et ils nous le rendent par un investissement extrêmement fort. »*

Nanti d'une large polyvalence depuis son entrée à la champignonnière en 2012, Jacky arrive chaque matin au volant de son véhicule électrique depuis son logement à Plaisance. *« Je me plais beaucoup ici. Les monitrices et moniteurs sont prévenants et très à l'écoute. Pendant les 4 mois de confinement, ça me manquait beaucoup de ne plus venir à la champi… »*

Gilbert Delahaye

> « Ils retirent une fierté de la confiance que nous leur faisons et de l'attention qu'on témoigne dans leur mission

la lettre M
L'INFO ÉCO DE TOULOUSE À MONTPELLIER mps

Paru le 2 novembre 2021

Quand le numérique se met au service de la santé

La région toulousaine est un terreau d'innovations numériques dans le domaine de la santé, et en particulier de la e-santé. Des innovations qu'entend capter, à son niveau, Julia Satgé, responsable des projets recherche, innovation et promotion du numérique au sein de l'association toulousaine ASEI (100 établissements médico-sociaux). « *Notre objectif est avant tout de répondre aux nouveaux enjeux du virage inclusif,* confie-t-elle. *Les outils numériques peuvent nous permettre d'améliorer l'accompagnement, de fluidifier le parcours des personnes et de favoriser le lien avec leurs proches.* » Pour faire émerger les bonnes pratiques et les solutions les plus pertinentes, l'association va prochainement lancer une plateforme digitale dédiée.

Autre levier à activer : celui de la connectivité. « *C'est le cœur de notre mission d'opérateur télécoms,* explique Nasser Mennani, responsable des partenariats chez SFR Business. *Nous facilitons la mise en relation des patients, où qu'ils soient, avec les professionnels de santé, y compris sur des données sensibles. Par ailleurs, dans le cadre de notre activité d'intégration, nous travaillons sur les objets connectés, mais aussi la gestion et la sécurisation de l'information au sein du cloud. Clairement, les téléconsultations permettent d'améliorer le parcours de soin du patient.* »

La place de l'IA

La place de l'intelligence artificielle, dans ce contexte ? « *Elle est majeure,* estime Jean-Louis Fraysse, co-fondateur de la start-up toulousaine Bot Design, spécialisée dans la conception de chatbots (robots conversationnels) et messageries instantanées dans le domaine de la santé. *On le voit notamment dans la dermatologie ou l'ophtalmologie. Aux États-Unis, sur certaines pathologies, l'IA est désormais reconnue comme un outil de diagnostic à lui seul. En France, ce n'est pas encore le cas. On la conçoit avant tout comme de l'aide à la décision. La supervision humaine est toujours requise. C'est très important en termes de sécurité, car un algorithme engagé dans du* machine learning *est susceptible de dériver…* »

Connectivité accrue, meilleure traçabilité du matériel médical et des patients, géolocalisation et sécurisation des personnes à domicile… : le numérique est ainsi vanté comme un vecteur de progrès à tous les étages. Avec un gain majeur, le temps. Mais selon Jean-Louis Fraysse, « *la vraie question, c'est : « Que fait-on de ce temps gagné ? ». Si on ne veut pas que le sujet de l'IA soit tarte à la crème, il est nécessaire, pour les entreprises innovantes, de bien documenter ce point.* » Reste qu'au-delà de la nature des innovations, la problématique du modèle économique demeure au coeur des enjeux, alors que le secteur de la santé repose aujourd'hui encore majoritairement sur l'Assurance maladie.

Paru le 4 novembre 2021

AAH : STOP À LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE DANS LE COUPLE - LETTRE OUVERTE

Lettre ouverte à Monsieur le président du Sénat et à Monsieur le président de l'Assemblée nationale

Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Le 12 octobre dernier, le Sénat adoptait en seconde lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, dont une des dispositions vise à la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes en situation de handicap (AAH). Il est indispensable que le processus parlementaire aille à son terme et que les députés, les sénatrices et les sénateurs s'accordent définitivement sur le texte. C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui conjointement à vous pour **solliciter la convocation d'une commission mixte paritaire.**

Comme vous le savez, la déconjugalisation de l'AAH a été adoptée en première lecture par les deux chambres du Parlement après qu'**une large mobilisation des personnes concernées et des associations** a conduit à ce qu'une pétition de la plateforme du Sénat atteigne pour la première fois les 100 000 signatures nécessaires pour imposer la mise à l'ordre du jour du sujet.

Les sénatrices et sénateurs ont entendu le consensus de la société civile sur la question de l'autonomie financière des personnes éligibles à l'AAH. Leur volonté, que nous partageons, d'éviter que des foyers soient perdants, les a toutefois amenés à amender le texte pour que les personnes concernées puissent choisir le mode de calcul le plus favorable à leur foyer durant une période transitoire de dix ans.

En seconde lecture, l**a commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a cependant vidé la proposition de loi de sa substance**, remplaçant la mesure de déconjugalisation par un abattement fixe sur les revenus du conjoint.

Or, **l'abattement forfaitaire ne permet pas de répondre à l'enjeu d'indépendance financière des personnes éligibles à l'AAH**. A titre d'exemple, une personne sans enfant, en couple et ne travaillant pas, dont les revenus du conjoint s'élèvent à 2 270 Euros, verra le montant de son AAH passer de 0 Euro à 7,5 Euros. Pourtant, le gouvernement est passé en force en imposant un vote bloqué sur le texte, empêchant ainsi les députés de débattre de la nécessité d'y réintégrer le principe de déconjugalisation de l'AAH.

Le 12 octobre dernier, les sénatrices et sénateurs ont donc rétabli en deuxième lecture la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le mode de calcul de l'AAH, à 320 voix contre 23, sans que les deux chambres parlementaires ne se soient accordées.

La question de **la désolidarisation** des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH **rencontre aujourd'hui un large consensus** qui dépasse les clivages politiques traditionnels et s'inscrit aussi dans un soutien large de la société civile, des personnes concernées et de leurs proches. Et pour cause, il s'agit d'**une avancée sociale d'ampleur, dont dépend le respect des droits, de la santé, et de la dignité des personnes concernées.**

Cette revendication est par ailleurs largement partagée par des institutions indépendantes telles que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le Défenseur des Droits ou encore le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies. Parmi ses recommandations publiées le 14 septembre dernier à la suite de l'examen du rapport initial de la France sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, on retrouve le principe de désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH : « *réformer la réglementation de l'allocation adulte handicapée afin de séparer les revenus des personnes handicapées de ceux de leurs conjoints, et prendre des mesures pour assurer et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des femmes handicapées vivant en couple* ».

Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, **vous avez aujourd'hui l'opportunité de convoquer une commission mixte paritaire afin que la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale introduisant le principe de déconjugalisation de l'AAH soit débattue conjointement par les sénatrices, les sénateurs et les députés** dans le respect de notre Etat de droit et des principes issus de la démocratie représentative. Par la présente lettre, nous tenions à vous signifier solenellement l'importance de vous saisir de cette opportunité. **Il en va des droits fondamentaux des personnes éligibles à l'AAH.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, l'expression de notre plus haute considération.

Associations signataires : Aides, APF France Handicap, ASEI, CFPSAA, Collectif Handicaps, FFDys, Fisaf, FNATH, France Assos Santé, Ligue des droits de l'Homme, Santé Mentale France, Sidaction, Solidarité Sida, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Voir Ensemble.

Ligue des **droits de l'Homme**

FONDÉE EN 1898

Paru le 4 novembre 2021

AAH : STOP À LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE DANS LE COUPLE

Lettre ouverte commune au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale

Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Le 12 octobre dernier, le Sénat adoptait en seconde lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, dont une des dispositions vise à la suppression de **la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes en situation de handicap (AAH).** Il est indispensable que le processus parlementaire aille à son terme et que les députés, les sénatrices et les sénateurs s'accordent définitivement sur le texte. C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui conjointement à vous pour **solliciter la convocation d'une commission mixte paritaire**.

Comme vous le savez, la déconjugalisation de l'AAH a été adoptée en première lecture par les deux chambres du Parlement après qu'une **large mobilisation des personnes concernées et des associations** a conduit à ce qu'une pétition de la plateforme du Sénat atteigne pour la première fois les 100 000 signatures nécessaires pour imposer la mise à l'ordre du jour du sujet.

Les sénatrices et sénateurs ont entendu le consensus de la société civile sur la question de l'autonomie financière des personnes éligibles à l'AAH. Leur volonté, que nous partageons, d'éviter que des foyers soient perdants, les a toutefois amenés à amender le texte pour que les personnes concernées puissent choisir le mode de calcul le plus favorable à leur foyer durant une période transitoire de dix ans.

En seconde lecture, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a cependant vidé la proposition de loi de sa substance, remplaçant la mesure de déconjugalisation par un abattement fixe sur les revenus du conjoint.

Or, l'abattement forfaitaire ne permet pas de répondre à l'enjeu d'indépendance financière des personnes éligibles à l'AAH. A titre d'exemple, une personne sans enfant, en couple et ne travaillant pas, dont les revenus du conjoint s'élèvent à 2 270 Euros, verra le montant de son AAH passer de 0 euro à 7,5 euros. Pourtant, le gouvernement est passé en force en imposant un vote bloqué sur le texte, empêchant ainsi les députés de débattre de la nécessité d'y réintégrer le principe de déconjugalisation de l'AAH.

Le 12 octobre dernier, les sénatrices et sénateurs ont donc rétabli en deuxième lecture la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le mode de calcul de l'AAH, à 320 voix contre 23, sans que les deux chambres parlementaires ne se soient accordées.

La question de la désolidarisation **des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH** rencontre aujourd'hui un large consensus qui dépasse les clivages politiques traditionnels et s'inscrit aussi dans un soutien large de la société civile, des personnes concernées et de leurs proches. Et pour cause, il s'agit d'**une avancée sociale d'ampleur, dont dépend le respect des droits, de la santé, et de la dignité des personnes concernées.**

Cette revendication est par ailleurs largement partagée par des institutions indépendantes telles que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le Défenseur des droits ou encore l**e Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies. Parmi ses recommandations publiées le 14 septembre dernier à la suite de l'examen du rapport initial de la France sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, on retrouve le principe de désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH : «** réformer la réglementation de l'allocation adulte handicapée afin de séparer les revenus des personnes handicapées de ceux de leurs conjoints, et prendre des mesures pour assurer et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des femmes handicapées vivant en couple ».

Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, **vous avez aujourd'hui l'opportunité de convoquer une commission mixte paritaire afin que la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale introduisant le principe de déconjugalisation de l'AAH soit débattue conjointement par les sénatrices, les sénateurs et les députés** dans le respect de notre Etat de droit et des principes issus de la démocratie représentative. Par la présente lettre, nous tenions à vous signifier solenellement l'importance de vous saisir de cette opportunité. **Il en va des droits fondamentaux des personnes éligibles à l'AAH**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, l'expression de notre plus haute considération.

Associations signataires : Aides, APF France Handicap, ASEI, CFPSAA, Collectif Handicaps, FFDys, Fisaf, FNATH, France Assos Santé, Ligue des droits de l'Homme, Santé Mentale France, Sidaction, Solidarité Sida, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Voir Ensemble.

laVeille Acteurs de Santé

Paru le 4 novembre 2021

AAH : « stop à la dépendance financière dans le couple » (Lettre ouverte à Monsieur le président du Sénat et à Monsieur le président de l'Assemblée nationale)

Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Le 12 octobre dernier, le Sénat adoptait en seconde lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, dont une des dispositions vise à la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes en situation de handicap (AAH). Il est indispensable que le processus parlementaire aille à son termeet que les députés, les sénatrices et les sénateurs s'accordent définitivement sur le texte. C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui conjointement à vous pour solliciter la convocation d'une commission mixte paritaire.

Comme vous le savez, la déconjugalisation de l'AAH a été adoptée en première lecture par les deux chambres du Parlement après qu'une large mobilisation des personnes concernées et des associations a conduit à ce qu'une pétition de la plateforme du Sénat atteigne pour la première fois les 100 000 signatures nécessaires pour imposer la mise à l'ordre du jour du sujet.

Les sénatrices et sénateurs ont entendu le consensus de la société civile sur la question de l'autonomie financière des personnes éligibles à l'AAH. Leur volonté, que nous partageons, d'éviter que des foyers soient perdants, les a toutefois amenés à amender le texte pour que les personnes concernées puissent choisir le mode de calcul le plus favorable à leur foyer durant une période transitoire de dix ans.

En seconde lecture, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a cependant vidé la proposition de loi de sa substance, remplaçant la mesure de déconjugalisation par un abattement fixe sur les revenus du conjoint.

Or, l'abattement forfaitaire ne permet pas de répondre à l'enjeu d'indépendance financière des personnes éligibles à l'AAH. A titre d'exemple, une personne sans enfant, en couple et ne travaillant pas, dont les revenus du conjoint s'élèvent à 2 270 Euros, verra le montant de son AAH passer de 0 Euro à 7,5 Euros. Pourtant, le gouvernement est passé en force en imposant un vote bloqué sur le texte, empêchant ainsi les députés de débattre de la nécessité d'y réintégrer le principe de déconjugalisation de l'AAH.

Le 12 octobre dernier, les sénatrices et sénateurs ont donc rétabli en deuxième lecture la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le mode de calcul de l'AAH, à 320 voix contre 23, sans que les deux chambres parlementaires ne se soient accordées.

La question de la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH rencontre aujourd'hui un large consensus qui dépasse les clivages politiques traditionnels et s'inscrit aussi dans un soutien large de la société civile, des personnes concernées et de leurs proches. Et pour cause, il s'agit d'une avancée sociale d'ampleur, dont dépend le respect des droits, de la santé, et de la dignité des personnes concernées.

Cette revendication est par ailleurs largement partagée par des institutions indépendantes telles que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le Défenseur des Droits ou encore le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies. Parmi ses recommandations publiées le 14 septembre dernier à la suite de l'examen du rapport initial de la France sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, on retrouve le principe de désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH : « réformer la réglementation de l'allocation adulte handicapée afin de séparer les revenus des personnes handicapées de ceux de leurs conjoints, et prendre des mesures pour assurer et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des femmes handicapées vivant en couple ».

Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, vous avez aujourd'hui l'opportunité de convoquer une commission mixte paritaire afin que la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale introduisant le principe de déconjugalisation de l'AAH soit débattue conjointement par les sénatrices, les sénateurs et les députés dans le respect de notre Etat de droit et des principes issus de la démocratie représentative. Par la présente lettre, nous tenions à vous signifier solenellement l'importance de vous saisir de cette opportunité. Il en va des droits fondamentaux des personnes éligibles à l'AAH.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, l'expression de notre plus haute considération.

Associations signataires : Aides, APF France Handicap, ASEI, CFPSAA, Collectif Handicaps, FFDys, Fisaf, FNATH, France Assos Santé, Ligue des droits de l'Homme, Santé Mentale France, Sidaction, Solidarité Sida, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Voir Ensemble.

Paru le 5 novembre 2021

AAH : les ONG en appellent aux chambres

Depuis quelques semaines, l'Assemblée nationale et le Sénat, aux majorités politiques différentes, s'opposent sur la question de la prise en compte des revenus du-de la conjoint-e dans le calcul de l'allocation aux adultes en situation de handicap (AAH). La situation est bloquée. Plusieurs ONG (dont AIDES, Sidaction, Solidarité Sida, etc.) ont adressé (4 novembre) une lettre ouverte aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale pour que, dans le cadre de l'AAH cesse « la dépendance financière dans le couple ».

Le « match » se joue depuis des semaines et le mieux disant pour les personnes bénéficiaires de l'AAH est du côté du Sénat. Le 12 octobre dernier, le Sénat adopte en seconde lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, dont une des dispositions vise à la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'allocation aux adultes en situation de handicap (AAH). À l'Assemblée nationale, l'actuelle majorité s'y oppose. Dans une lettre ouverte publiée le 4 novembre, les signataires en appellent aux présidents des deux chambres. « Il est indispensable que le processus parlementaire aille à son terme et que les députés-es, les sénatrices et les sénateurs s'accordent définitivement sur le texte », écrivent-ils-elles en demandant la convocation d'une commission mixte paritaire. Cette instance est composée de sept députés-es et sept sénateurs-rices. Elle peut être réunie à l'initiative du Premier ministre, et depuis 2008 à celle des présidents des deux assemblées conjointement pour les propositions de lois, en cas de désaccord persistant entre les assemblées sur un projet ou une proposition de loi. Elle a donc pour mission d'aboutir à la conciliation des deux assemblées sur un texte commun. C'est ce que demandent les signataires.

Quel est l’enjeu ?

La déconjugalisation de l’AAH a été adoptée en première lecture par les deux chambres du Parlement après qu’une large mobilisation des personnes concernées et des associations a conduit à ce qu’une pétition de la plateforme du Sénat atteigne pour la première fois les 100 000 signatures nécessaires pour imposer la mise à l’ordre du jour du sujet. La déconjugalisation consiste à ne pas prendre en compte les revenus du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l’AAH pour la personne qui la perçoit. Les sénatrices et sénateurs ont entendu le consensus de la société civile sur la question de l’autonomie financière des personnes éligibles à l’AAH. « Leur volonté, que nous partageons, d’éviter que des foyers soient perdants, les a toutefois amenés à amender le texte pour que les personnes concernées puissent choisir le mode de calcul le plus favorable à leur foyer durant une période transitoire de dix ans », explique la lettre ouverte. Opposé à cette mesure, le gouvernement a demandé à sa majorité de faire capoter l’initiative. En seconde lecture, la commission des Affaires sociales de l’Assemblée nationale a cependant vidé la proposition de loi de sa substance, remplaçant la mesure de déconjugalisation par un abattement fixe sur les revenus du conjoint ou de la conjointe. « Or, l’abattement forfaitaire ne permet pas de répondre à l’enjeu d’indépendance financière des personnes éligibles à l’AAH, expliquent les signataires de la lettre ouverte. À titre d’exemple, une personne sans enfant, en couple et ne travaillant pas, dont les revenus du conjoint s’élèvent à 2 270 euros, verra le montant de son AAH passer de 0 euro à 7,5 euros. Pourtant, le gouvernement est passé en force en imposant un vote bloqué sur le texte, empêchant ainsi les députés-es de débattre de la nécessité d’y réintégrer le principe de déconjugalisation de l’AAH ».

En toute logique, les choses ont changé lorsque le texte est revenu en discussion au Sénat. Le 12 octobre dernier, les sénatrices et sénateurs ont donc rétabli en deuxième lecture la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint ou de la conjointe dans le mode de calcul de l’AAH, à 320 voix contre 23, sans que les deux chambres parlementaires ne se soient accordées.

La question de la désolidarisation des revenus du-de la conjoint-edans le calcul de l’AAH rencontre aujourd’hui un large consensus qui dépasse les clivages politiques traditionnels et s’inscrit aussi dans un soutien large de la société civile, des personnes concernées et de leurs proches. Et pour cause, il s’agit d’une « avancée sociale d’ampleur, dont dépend le respect des droits, de la santé, et de la dignité des personnes concernées ». Dans leur letre, les ONG soulignent que « cette revendication est, par ailleurs, largement partagée par des institutions indépendantes telles que la Commission nationale consultative des droits de l’Homme, la Défenseure des Droits ou encore le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies ». « Parmi ses recommandations publiées le 14 septembre dernier à la suite de l’examen du rapport initial de la France sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, on retrouve le principe de désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l’AAH : « Réformer la réglementation de l'allocation adulte handicapée afin de séparer les revenus des personnes handicapées de ceux de leurs conjoints, et prendre des mesures pour assurer et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des femmes handicapées vivant en couple », explique le texte.

D’où la demande d’intervention auprès des présidents des deux chambres pour qu’ils convoquent « une commission mixte paritaire afin que la proposition de loi portant diverses

mesures de justice sociale introduisant le principe de déconjugalisation de l'AAH soit débattue conjointement par les sénatrices, les sénateurs et les députés-es dans le respect de notre état de droit et des principes issus de la démocratie représentative ». À suivre.

Les associations signataires de la lettre ouverte sont AIDES, APF France Handicap, Asei, CFPSAA, Collectif Handicaps, FFDys, Fisaf, FNATH, France Assos Santé, Ligue des droits de l'Homme, Santé Mentale France, Sidaction, Solidarité Sida, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Voir Ensemble.

Paru le 7 novembre 2021

Jeudi 4 novembre – Allocations – Appel aux Présidents.

Dans une lettre ouverte, les 49 associations du Collectif Handicaps ainsi qu'Aides, l'ASEI, France Assos Santé, la Ligue des droits de l'Homme, Sidaction, Solidarité Sida et Voir Ensemble lancent un appel aux présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat au sujet de la proposition de loi de déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Adoptée en première lecture par l'Assemblée le 13 février 2020, puis amendée par le Sénat le 9 mars dernier, les députés l'ont remplacée par un abattement forfaitaire le 17 juin, les sénateurs rétablissant leur texte le 12 octobre. Après l'examen d'un texte de loi deux fois par chaque assemblée, il est d'usage que le Gouvernement convoque rapidement une Commission Mixte Paritaire composée de 7 députés et autant de sénateurs chargés de s'accorder sur un texte commun. Mais trois semaines après le vote sénatorial, le Premier ministre est demeuré inerte et la lettre ouverte vise à actionner une autre possibilité : demander aux Présidents des deux chambres de convoquer cette CMP. Celui de l'Assemblée Nationale, Richard Ferrand, est un proche du Président de la République et pourrait ne pas agir. Celui du Sénat, Gérard Larcher, est membre du parti de droite Les Républicains qui a soutenu la déconjugalisation à toutes les étapes d'examen de la proposition de loi.

LE PETIT JOURNAL
Journal d'informations locales

Paru le 7 novembre 2021

Le Ségur investira près de 40 millions d'€ en Tarn-et-Garonne

En juillet 2020, le ministre de la Santé, Olivier Véran, présentait le Ségur de la santé avec 19 milliards d'euros d'investissement, dont près de 40 millions d'euros bénéficieront au département de Tarn-et-Garonne.

Les principaux bénéficiaires seront l'hôpital de Montauban et l'EHPAD rattaché (voir article ci-dessus) ainsi que le projet de reconstruction de l'Ehpad et USLD du Centre Hospitalier de Caussade.

Ce dernier investissement permettra la reconstruction à neuf de l'offre d'USLD et d'Ehpad, dans un cadre de vie nouveau pour nos aînés les plus dépendants et leurs aidants, en constituant aussi un cadre de travail attractif pour les professionnels.

L'hôpital de Castel/Moissac sera le troisième plus gros bénéficiaire de cette enveloppe avec des travaux de modernisation prévus sur les bâtiments.

Des travaux importants auront aussi lieu sur les Ehpad de Lafrançaise e Montech.

Quant aux centres hospitaliers de Nègrepelisse et Valence d'Agen, les sommes importantes qui leur sont allouées serviront au désendettement des structures.

• **BEAUMONT-DE-LOMAGNE :** Restructuration de l'EHPAD Les Cordeliers **350 316 €**

• **CAUSSADE** : Projet de reconstruction Ehpad et USLD au Centre Hospitalier de Caussade **11 944 776 €**

• **LAFRANÇAISE** : Reconstruction et restructuration de l'EHPAD Résidence du Lac **1 170 121 €**

• **LAGUÉPIE** : Mise aux normes de l'EHPAD Maison de retraite Les Causeries **156 582 €**

LAMAGISTÈRE : Extension, humanisation et mise aux normes à venir de l'EHPAD du Centre Hospitalier des Deux Rives (financement en cours)

• **MOISSAC** : Restructuration et de rénovation des services et du plateau technique en réponse aux besoins de la population CHI Castelsarrasin/Moissac **2 830 312 €**

• **Monclar-de-Quercy** : Extension et réhabilitation à venir de l'EHPAD Résidence des 3 Lacs (financement en cours)

• **MONTAUBAN** : Construction d'un Hôpital neuf **9 653 783 €**

• **MONTAUBAN** : Reconstruction de l'EHPAD Arsenal-Cours Foucault- Hôpital de Montauban **6 060 588 €**

• **MONTAUBAN** : Restauration des marges de financement « Fondation John Bost Pavillon Lou Camin » **312 740 €**

• **MONTAUBAN** : Restauration des marges de financement « sectorisation PIJ — Montauban ASEI » **10 000 €**

• **MONTBETON** : Reconstruction et restructuration de l'EHPAD Saint-Jean-Marie-Vianney **578 551 €**

• **MONTECH** : Reconstruction de l'EHPAD Le Par Cet l'Ostal Garona **731 838 €**

• **NÈGREPELISSE** : Restauration des marges de financement du Centre hospitalier de Nègrepelisse **1 961 740 €**

• **VALENCE D'AGEN** : Restauration des marges de financement du Centre Hospitalier des Deux Rives **1 492 944 €**

• **VALENCE D'AGEN** : Réhabilitation et mise aux normes de l'EHPAD Les Vergnes **219 450 €**

David BILLETORTE, Directeur départemental de l'ARS

Asei

Agissons pour l'inclusion

Revue de presse

2021

SOMMAIRE

La Semaine des Pyrénées *Paru le 11 novembre 2021*	Une nouvelle Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) vient d'être installée en Occitanie
Ladepeche.fr *Paru le 13 novembre 2021*	Tarbes. Un nouveau lieu d'accueil pour les adultes autistes
Touleco.fr *Paru le 14 novembre 2021*	Ségur de la Santé. Une enveloppe pour le centre haut-garonnais André Mathis
La Dépêche du Midi *Paru le 17 novembre 2021*	L'AEPH81 (Accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap) a ouvert ses portes
Ladepeche.fr *Paru le 17 novembre 2021*	Carmaux. Ils œuvrent en faveur de l'inclusion des enfants
Hospimedia.fr *Paru le 17 novembre 2021*	Le Pr Laurent Schmitt est réélu à la présidence de la CRSA d'Occitanie
Zone Bourse *Paru le 18 novembre 2021*	L'ASEI et Icade inaugurent le Pôle d'Inclusion Professionnelle à Saint-Denis, un lieu dédié à l'emploi, l'insertion et l'inclusion des personnes handicapées
Le Petit Journal *Paru le 18 novembre 2021*	Communiqué de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS)
Département Hérault *Paru le 18 novembre 2021*	Une haie mellifère pour lutter contre les tas de neige sur les bords des routes
Capitol.fr *Paru le 18 novembre 2021*	Icade et l'ASEI ont inauguré le Pôle d'Inclusion Professionnelle à Saint-Denis
Boursier.fr *Paru le 18 novembre 2021*	Icade et l'ASEI ont inauguré le Pôle d'Inclusion Professionnelle à Saint-Denis
Thau-info.fr *Paru le 19 novembre 2021*	Une haie mellifère pour lutter contre les tas de neige sur les bords des routes
Le Tarn Libre *Paru le 19 novembre 2021*	La gare, futur restaurant inclusif
Le Petit Journal – Tarn et Garonne *Paru le 19 novembre 2021*	Handicap : un numéro vert d'appui

Montpellier-info.fr *Paru le 19 novembre 2021*	Une haie mellifère pour lutter contre les tas de neige sur les bords des routes
Unidivers.fr *Paru le 20 novembre 2021*	L'Âge d'or Brique Rouge Toulouse
MidiLibre.fr *Paru le 20 novembre 2021*	Le Département installe une haie mellifère contre les tas de neige
Midi Libre *Paru le 20 novembre 2021*	Le Département installe une haie mellifère contre les tas de neige
Unidivers.fr *Paru le 20 novembre 2021*	Réinventer les espaces du corps Brique Rouge Toulouse
Unidivers.fr *Paru le 20 novembre 2021*	Danse et handicap : réinventer les espaces du corps Brique Rouge Toulouse
CF News Immo *Paru le 20 novembre 2021*	Actus de la semaine
Ladepeche.fr *Paru le 22 novembre 2021*	Blaye-les-Mines. ESAT Caramantis : vente de boules de Noël
La Voix de la Terre *Paru le 23 novembre 2021*	Le champignon, l'autre spécialité de Madiran
La Dépêche du Midi *Paru le 23 novembre 2021*	Une fresque colorée à l'IEM de l'ASEI
Unidivers.fr *Paru le 23 novembre 2021*	L'Âge d'or Musée des Augustins – Musée des Beaux-Arts de Toulouse Toulouse
Ladepeche.fr *Paru le 23 novembre 2021*	Tarbes. Une fresque colorée à l'IEM de l'ASEI
Business Immo *Paru le 23 novembre 2021*	Semaine du handicap : Icade porteur d'inclusion professionnelle avec l'Asei
Nrpyrenees.fr *Paru le 23 novembre 2021*	Une fresque colorée à l'IEM de l'ASEI
20 Minutes *Paru le 24 novembre 2021*	La danse prend le pas sur le handicap
La Dépêche du Midi *Paru le 24 novembre 2021*	« L'Age d'or », performance dansée à Empalot
La Dépêche du Midi *Paru le 25 novembre 2021*	Un établissement public au service de l'emploi et handicap

Actu.fr *Paru le 25 novembre 2021*	Hérault. Biodiversité : une haie mellifère contre les tas de neige à Fraïsse-sur-Agout
La Dépêche du Midi *Paru le 25 novembre 2021*	Sérénac : Marché de Noel
La Gazette du Comminges *Paru le 25 novembre 2021*	Un établissement public au service de l'emploi et handicap
Ladepeche.fr *Paru le 25 novembre 2021*	Saint-Gaudens. Un établissement public au service de l'emploi et handicap
Le Tarn Libre *Paru le 26 novembre 2021*	Marché de Noël le 1er décembre
La Dépêche du Midi *Paru le 26 novembre 2021*	Eclairage pédagogique et ateliers de jeux
Hospimédia *Paru le 26 novembre 2021*	Les Emas se construisent en fonction de la diversité des situations territoriales
Hospitalia.fr *Paru le 26 novembre 2021*	FEHAP : 11e édition des trophées de l'innovation
Ehpadia.fr *Paru le 26 novembre 2021*	FEHAP : 11e édition des trophées de l'innovation
Hospimédia *Paru le 26 novembre 2021*	L'Asei crée une direction de la scolarité inclusive et la confie à Christophe Poinsot
France 3 Occitanie *Paru le 26 novembre 2021*	Semaine de la ville et handicap
Hospimédia *Paru le 29 novembre 2021*	Les dix trophées 2021 de l'innovation de la Fehap proposent de nouveaux outils solidaires

La Semaine DES PYRÉNÉES

Paru le 29 octobre 2021

Une nouvelle Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) vient d'être installée en Occitanie

Auprès de l'Agence Régionale de Santé, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) exerce un rôle consultatif essentiel en tant qu'instance de démocratie sanitaire. Ce « Parlement » régional de la santé rassemble 121 représentants de tous les acteurs qui interviennent sur les questions de santé en Occitanie, au titre de la prévention, des soins, du secteur médico-social, mais aussi en tant que représentants des usagers, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux…

En ouverture de cette séance d'installation, Pierre Ricordeau, Directeur Général de l'Agence régionale de santé, a souligné le caractère exceptionnel des enjeux sanitaires actuels et des défis à relever au cours des années à venir. Dans un contexte épidémique qui reste préoccupant actuellement, Pierre Ricordeau a d'abord rendu hommage à tous les professionnels de santé de la région qui sont engagés depuis plus de 18 mois au service de nos concitoyens.

Tirant quelques enseignements de cette pandémie, le Directeur Général de l'ARS a souligné à quel point la crise sanitaire a fortement accentué les enjeux de santé publique déjà mis en exergue dans le projet régional de santé, tant sur les questions de la prévention, de la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé, de l'accès aux soins et de l'accompagnement du vieillissement… La nouvelle Conférence régionale de la santé et de l'autonomie contribuera activement à la réflexion sur ces questions de santé, mais aussi sur les problématiques nouvelles qui ont été accentuées ces derniers mois : la prise en charge du Covid long, les accompagnements en santé mentale, le rattrapage des retards dans les dépistages, l'importance des campagnes de vaccination, l'adaptation de notre offre de soins pour lutter contre des inégalités d'accès à la santé… Pour répondre à ces nouveaux enjeux de santé publique, les acteurs de santé ont aussi renforcé leurs coopérations au cœur de nos territoires pendant cette période de crise sanitaire. C'est un atout qui se complète désormais d'un investissement renforcé dans la santé, notamment dans le cadre du Ségur.
Face à ces défis, la démocratie sanitaire et notamment la nouvelle conférence régionale de la santé et de l'autonomie ont un rôle majeur à jouer. En tant que Président, le Pr Laurent SCHMITT prendra appui sur les travaux de la commission permanente et des 4 commissions spécialisés de la Conférence, dont les Président.e.s et Vice-Président.e.s ont également été élus en séance :

Commission « Prévention » :
Présidente : Dr Françoise CAYLA (CREAI ORS Occitanie)
Vice-Présidente : Valérie GARNIER (URPS Pharmaciens)
Commission « Organisation des soins » :
Président : Pr Emmanuel DE LA COUSSAYE (SUdF)
Vice-Président : Dr Jean-Christophe CALMES (URPS – Médecins)
Commission « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » :
Président : M. Philippe JOURDY (ASEI – FEHAP)
Vice-Présidente : Dr Nicole CRISTOFARI (ADMR Occitanie)
Commission « Droits des usagers du système de santé » :
Président : M. Jean-Michel BRUEL (France Assos Santé Occitanie)
Vice-Présidente : Dr Catherine COUSERGUE (GIHP)

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 13 novembre 2021

Tarbes. Un nouveau lieu d'accueil pour les adultes autistes

Élisabeth Janeau (assise), avec Florence Pedelahore, Marc Maure, Vanessa Ruiz Lasserre, dans la ludothèque d'Autisme 65. archives DDM Th.J.

Publié le 13/11/2021 à 05:13

L'essentiel L'association Autisme 65 annonce la création d'un Groupe d'Entraide spécifiquement dédié aux personnes adultes atteintes de troubles autistiques.

"Après plus d'un an d'un travail collectif riche et intense, et avec l'aval de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le projet de création du Groupe d'Entraide Autisme & Partage, porté par l'association Autisme & Partage (association de personnes autistes pour les personnes autistes) vient de se concrétiser" annonce Élisabeth Janeau, présidente d'Autisme 65, association marraine d'Autisme & Partage.

"Lorsque les adultes que nous accompagnons depuis de nombreuses années, avec leurs familles, ont souhaité se prendre en main et s'entraider, nous les avons soutenus dans ce projet", ajoute Élisabeth Janeau.

Le GEM Autisme & Partage est installé dans les locaux de la Maison pour l'Autisme, 5 rue de Belfort (place au Bois), à Tarbes. C'est avant tout un lieu d'écoute, d'échanges, de partage, d'entraide pour rompre l'isolement des personnes autistes adultes, leur permettre de

retrouver confiance et estime de soi. Il a également vocation à encourager l'autonomie et à favoriser l'insertion des personnes autistes dans la cité.

"Différentes activités, sorties, projets y sont proposées en axant les programmes sur les besoins, les envies et la participation de ses membres : ceux-ci sont les acteurs de la construction de leur GEM", souligne le Dr Janeau.

Les membres du GEM Autisme & Partage sont accompagnés par une animatrice socioculturelle. Ils sont épaulés pour le fonctionnement par leur association marraine Autisme 65 et pour la gestion par l'A.S.E.I

Le GEM Autisme & Partage est ouvert à toute personne se reconnaissant dans les troubles du spectre de l'autisme (TSA) qui souhaite s'inscrire dans une dynamique de "pair aidance" et qui est motivée pour participer à des activités collectives socialisantes.

"Mais on peut simplement pousser la porte du GEM "en visiteur", pour se sentir moins seul et être accueilli dans un cadre bienveillant et sécurisant. Les membres du GEM Autisme & Partage seront heureux de vous recevoir dans leurs locaux et de vous expliquer de vive voix le sens de leur démarche", invite Élisabeth Janeau.

TOULÉCO
Le premier quotidien de l'économie toulousaine

Paru le 14 novembre 2021

Ségur de la Santé. Une enveloppe pour le centre haut-garonnais André Mathis

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé, dans le cadre du Ségur de la Santé (plan d'investissement de 19 milliards d'euros), le soutien financier de l'État au projet de reconstruction du centre de rééducation et de réadaptation André Mathis (appartenant à l'Association pour la sauvegarde des enfants invalides (Asei)).

Sur 1,6 milliard d'euros débloqué par le gouvernement pour la région Occitanie, le projet de reconstruction du centre André Mathis bénéficiera d'une enveloppe de 480.000 euros (pour un budget total de 4 millions d'euros). Le centre va changer de lieu. Il était historiquement situé à Saint-Gaudens et va être rapproché du bassin de vie toulousain en rejoignant le secteur de Ramonville.

Le centre André Mathis souhaite développer pour ses patients une activité d'hôpital de jour en partenariat avec le CHU de Toulouse. Avec cette reconstruction, il va faire évoluer son offre en proposant vingt lits d'hospitalisation au lieu de quinze et en créant cinq places d'accueil de jour.

Il vise le développement d'une nouvelle filière de soins en lien avec le service d'ophtalmologie adulte et le gérontopôle du CHU de Toulouse autour de la prise en charge de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (ou DMLA) et des rééducations afférentes.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 17 novembre 2021

L'AEPH81 (Accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap) a ouvert ses portes en

L'AEPH81 (Accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap) a ouvert ses portes en mars dernier. Le 14 octobre, plus de 45 invités inauguraient les locaux rénovés rue Littré.

Cette association aux méthodes novatrices œuvre en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap et assure du répit à leurs familles. L'événement fut un moment d'intense émotion avec la découverte du matériel adapté et des différents espaces de travail, la salle multisensorielle, les salles de travail individuel et collectif et des repas éducatifs.

Une exposition photos montrait les enfants en activité et faisait du lien avec les objectifs. Dans son message de bienvenue, le président de l'association Olivier Delbreilh a souligné l'importance des mécènes privés dans la réussite d'AEPH81. Sans ce mécénat, à la fois bienveillant, réactif, et financièrement important, rien n'aurait été possible.

Les partenaires ont été mis à l'honneur la CAF du Tarn et sa plateforme ELAN, CPAM, Maison départementale de l'autonomie, Réseau parents 81, 3CS, Ville de Carmaux, Rotary-Club, l'Aide sociale à l'enfance et le Pôle de compétences professionnelles externalisées (ASEI) qui financent des accompagnements d'enfants.

Carole Péroni, directrice de l'établissement et initiatrice du projet, a rappelé le concept AEPH81, la méthodologie et les premiers résultats encourageants : « L'inclusion en milieu ordinaire est la priorité absolue. L'Education nationale représentée ce soir par Mme Chartier, IEN-ASH responsable du Service départemental de l'école inclusive, est un interlocuteur privilégié. »

Carole Péroni qui souligne : « Le milieu protégé, tel qu'il existe à ce jour, demeure la seule solution pour certains enfants ». Mais les listes d'attente étant longues, les enfants ne peuvent avoir de rupture dans leurs accompagnements.

Carole Péroni insiste sur le fait qu'une place en établissement n'est pas un projet, mais un lieu de vie. Le projet est individuel et consiste à travailler, pour chaque enfant, les compétences qui lui permettront d'investir au mieux son lieu de vie : « La convention signée avec Le Bon Sauveur et plus particulièrement l'hôpital de jour Prélude, avec qui nous avons pour le moment 6 suivis en commun et représenté ce soir par Mme Leveneur, cadre de santé, permet de coordonner les actions auprès de ces enfants. »

Carole Péroni présentait ensuite toute l'équipe AEPH81 : Jaimy Bilski, trésorière, Zoé Littré, éducatrice spécialisée, Fabienne Imbart-Latour, éducatrice spécialisée, Tiffany Altassere, orthophoniste en libéral partenaire, Corinne Maneim, enseignante spécialisée bénévole, Simone Lourenço, éducatrice spécialisée en libéral partenaire, Aurélie Picard, psychologue en libéral partenaire, Evelyne Nesen, secrétaire, Sidonie Delattre-Perez, sophrologue en libéral bénévole, Cathy Catusse, enseignante retraitée bénévole, Aurélie Libourel, professeur d'équitation adaptée partenaire.

AEPH81 : renseignements et contact pour les familles, Carole Péroni au 06 11 28 11 33. ■

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 17 novembre 2021

Carmaux. Ils œuvrent en faveur de l'inclusion des enfants

L'équipe de l'AEPH 81 dirigée par Carole Péroni.Photo DDM.Publié le 17/11/2021 à 05:11

L'essentiel L'AEPH 81 a inauguré ses locaux récemment. Du matériel adapté et desespaces fonctionnels pour mener à bien les projets liés aux enfants en situation de handicap.

L'AEPH81 (Accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap) a ouvert ses portes en mars dernier. Le 14 octobre, plus de 45 invités inauguraient les locaux rénovés rue Littré.

Cette association aux méthodes novatrices œuvre en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap et assure du répit à leurs familles. L'événement fut un moment d'intense émotion avec la découverte du matériel adapté et des différents espaces de travail, la salle multisensorielle, les salles de travail individuel et collectif et des repas éducatifs.

Une exposition photos montrait les enfants en activité et faisait du lien avec les objectifs. Dans son message de bienvenue, le président de l'association Olivier Delbreilh a souligné l'importance des mécènes privés dans la réussite d'AEPH81. Sans ce mécénat, à la fois bienveillant, réactif, et financièrement important, rien n'aurait été possible.

Les partenaires ont été mis à l'honneur : la CAF du Tarn et sa plateforme ELAN, CPAM, Maison départementale de l'autonomie, Réseau parents 81, 3CS, Ville de Carmaux, Rotary-Club,

l'Aide sociale à l'enfance et le Pôle de compétences professionnelles externalisées (ASEI) qui financent des accompagnements d'enfants.

Carole Péroni, directrice de l'établissement et initiatrice du projet, a rappelé le concept AEPH81, la méthodologie et les premiers résultats encourageants : "L'inclusion en milieu ordinaire est la priorité absolue. L'Education nationale représentée ce soir par Mme Chartier, IEN-ASH responsable du Service départemental de l'école inclusive, est un interlocuteur privilégié." Carole Péroni qui souligne : "Le milieu protégé, tel qu'il existe à ce jour, demeure la seule solution pour certains enfants". Mais les listes d'attente étant longues, les enfants ne peuvent avoir de rupture dans leurs accompagnements.

Carole Péroni insiste sur le fait qu'une place en établissement n'est pas un projet, mais un lieu de vie. Le projet est individuel et consiste à travailler, pour chaque enfant, les compétences qui lui permettront d'investir au mieux son lieu de vie : "La convention signée avec Le Bon Sauveur et plus particulièrement l'hôpital de jour Prélude, avec qui nous avons pour le moment 6 suivis en commun et représenté ce soir par Mme Leveneur, cadre de santé, permet de coordonner les actions auprès de ces enfants."

Carole Péroni présentait ensuite toute l'équipe AEPH81 : Jaimy Bilski, trésorière, Zoé Littré, éducatrice spécialisée, Fabienne Imbart-Latour, éducatrice spécialisée, Tiffany Altassere, orthophoniste en libéral partenaire, Corinne Maneim, enseignante spécialisée bénévole, Simone Lourenço, éducatrice spécialisée en libéral partenaire, Aurélie Picard, psychologue en libéral partenaire, Evelyne Nesen, secrétaire, Sidonie Delattre-Perez, sophrologue en libéral bénévole, Cathy Catusse, enseignante retraitée bénévole, Aurélie Libourel, professeur d'équitation adaptée partenaire.

AEPH81 : renseignements et contact pour les familles, Carole Péroni au 06 11 28 11 33.

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Paru le 17 novembre 2021

Le Pr Laurent Schmitt est réélu à la présidence de la CRSA d'Occitanie

La nouvelle conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) d'Occitanie est désormais installée, informe l'ARS dans un communiqué. Réunis ce 11 novembre en assemblée plénière, les 121 représentants des acteurs de santé et du médico-social siégeant au sein de la conférence ont réélu à la présidence de la CRSA le Pr Laurent Schmitt

Ce professeur des universités-praticien hospitalier (PU-PH) en psychiatrie de l'adulte, ancien président de la commission médicale d'établissement (CME) du CHU de Toulouse (Haute-Garonne) a été initialement élu en 2016 président de la CRSA Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (lire notre article). Il est actuellement chef de service de psychiatrie et psychologie médicale au CHU de Toulouse.

Laurent Schmitt prendra appui sur les travaux de la commission permanente et des quatre commissions spécialisées de la conférence, dont les présidents et vice-présidents ont également été élus en séance.

Les nouveaux représentants des différentes commissions sont les suivants :

- commission "prévention" :

présidente : Dr Françoise Cayla , centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) et observatoire régional de santé (ORS) Occitanie,

vice-présidente : Valérie Garnier, u nion régionale des professionnels de santé (URPS) pharmaciens ; - commission "organisation des soins" :

président : Pr Emmanuel de La Coussaye , Samu urgences de France (SUDF),

vice-président : Dr Jean-Christophe Calmes , URPS médecins ; - commission "prises en charge et accompagnements médico-sociaux" :

président : **Philippe Jourdy** , association Agir, soigner, éduquer, inclure **(ASEI)** et Fehap,

vice-présidente : Dr Nicole Cristofari , association Aide à domicile en milieu rural (ADMR) Occitanie ; - commission "droits des usagers du système de santé" :

président : Jean-Michel Bruel , France Assos Santé Occitanie,

vice-présidente : Dr Catherine Cousergue , Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIPH).

Paru le 17 novembre 2021

L'ASEI et Icade inaugurent le Pôle d'Inclusion Professionnelle à Saint-Denis, un lieu dédié à l'emploi, l'insertion et l'inclusion des personnes handicapées

17/11/2021 | 19:06

L'ASEI est une association d'utilité publique qui accompagne chaque année 10 000 personnes en situation de handicap au sein de ses 106 établissements. Elle inaugure le mercredi 17 novembre 2021 le Pôle d'Inclusion Professionnelle au cœur du parc d'activités Icade des Portes de Paris à Saint-Denis (93). Cet événement s'est tenu en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes Handicapées, Nadine Barbottin, Présidente de l'ASEI, Philippe Jourdy, Directeur Général de l'ASEI, et Emmanuelle Baboulin, membre du Comité Exécutif d'Icade en charge de la Foncière Tertiaire. Ce nouvel espace regroupe deux établissements parisiens : l'établissement ou services d'aide par le travail (ESAT) des Beaux-Arts (6ème arrondissement) et la Section d'Adaptation Spécialisée (SAS) Bernard Wybo (14ème arrondissement). Il accompagne désormais 182 personnes en situation de handicap.

Ce nouvel établissement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu professionnel affirme une fois de plus notre engagement pour l'emploi, l'insertion et l'autodétermination des publics que nous accompagnons au quotidien. » explique Nadine Barbottin, Présidente de l'ASEI.

Un lieu dédié à l'emploi des personnes handicapées

La création du Pôle Inclusion Professionnelle émane du regroupement de deux établissements parisiens de l'ASEI en un seul et même lieu.

L'ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail) des Beaux-Arts, anciennement situé dans le 6ème arrondissement de Paris et la SAS (Section d'Adaptation Spécialisée) Bernard Wybo, anciennement située dans le

14ème arrondissement. Le Pôle d'inclusion professionnelle réunit dans un espace de 2 900 m2 au sein du Parc Icade Les Portes de Paris dans la commune de Saint-Denis, l'ESAT et la SAS précédemment installés dans Paris

intramuros. Il accueille 182 personnes en situation de handicap et a pour ambition de devenir un lieu dédié à l'inclusion et à l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu professionnel. Les 20 salariés (direction, psychologues, moniteurs d'atelier, animateurs, etc.)

sont répartis sur les deux entités. Les personnes accompagnées par le Pôle travaillent dans 9 domaines d'activités : mailing et assemblage, conditionnement, rénovation de l'habitat, marquage d'objets publicitaires, entretien des locaux, stockage et préparation de commandes, reprographie, numérisation, prestation de services et pâtisserie.

Le Pôle a été pensé comme un véritable lieu dédié à l'inclusion et à l'insertion en milieu professionnel, avec d'un part une partie consacrée à la formation et l'orientation et d'autre part une partie professionnelle plus concrète.

Un bâtiment hors du commun

Le Pôle Inclusion Professionnelle s'installe dans un ancien entrepôt réhabilité qui a plus d'une centaine d'années. Ce bâtiment de 2 900 m2 dispose d'une architecture hors du commun : grands espaces, hauteur sous plafond, grandes ouvertures sur l'extérieur… Son style néo-industriel apporte de l'originalité et de la modernité. Deux notions qui dénotent avec les codes habituels des ESAT en France.

Venir à Saint Denis, au cœur du parc d'Icade, n'est pas un choix anodin. Le Pôle a vocation à s'insérer dans son environnement et à participer au dynamisme économique du Parc Icade des Portes de Paris. Être présent au sein d'une immense zone d'activité et au cœur d'un bassin économique d'envergure en région parisienne ouvre de nombreuses possibilités. L'activité de ce Pôle se déroulera donc dedans mais aussi dehors. » affirme Philippe Jourdy, Directeur Général de l'ASEI.

Le Pôle propose aujourd'hui 11 salles modernes, entièrement équipées et adaptées. Le lieu a vocation s'insérer dans son environnement, au sein du Parc Icade et de participer à son dynamisme économique.

C'est une fierté et un bonheur pour Icade d'accueillir sur le Parc des Portes de Paris le Pôle d'Inclusion Professionnelle de l'ASEI, dont l'action est en droite ligne avec notre Raison d'être : « Concevoir, construire, gérer et investir dans des lieux où il fait bon vivre, habiter, travailler. » Cette implantation contribue à favoriser l'inclusion et la mixité sur ce territoire que nous avons la responsabilité de développer le plus harmonieusement possible. Je souhaite la bienvenue à l'ASEI dans ce bâtiment 135, totalement rénové pour répondre aux attentes de ses équipes et leur permette de poursuivre leur mission dans les meilleures conditions possibles ! » ajoute Emmanuelle Baboulin, membre du Comité Exécutif d'Icade en charge de la Foncière Tertiaire.

L'ASEI renforce son engagement

L'ASEI, un acteur important de l'économie sociale et solidaire, est implanté aujourd'hui dans trois grandes régions de France : l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et l'Ile-de-France - son siège social se situe à proximité de Toulouse. L'association reconnue d'utilité publique accompagne 10 000 personnes fragilisées par la maladie ou le handicap au sein de ses 106 établissements et propose près de 4000 solutions.

Aujourd'hui l'ASEI dispose de huit sites d' ESAT, de deux Entreprises Adaptées, de trois établissements annexes de l'ESAT et met en place des dispositifs en faveur du travail des

personnes handicapées, notamment les plateformes pour l'emploi accompagné. Avec la création du Pôle d'Inclusion Professionnelle, l'association renforce son engagement pour l'emploi, l'inclusion et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Avec la création du Pôle d'Inclusion Professionnelle, nous souhaitons changer le regard sur le travail en ESAT et sur les travailleurs handicapés. Les équipes du Pôle veulent donner à ce lieu un esprit start- up, moderne et dynamique et devenir une véritable plateforme de services en phase avec son environnement. » explique Olivier Chevrier, directeur du Pôle d'Inclusion Professionnelle.

A propos de l'ASEI

Née en 1950 au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, sous l'égide de Jean Lagarde, l'ASEI s'illustre depuis sa création dans son combat pour la laïcité, l'éducation et la solidarité. L'ASEI est une association reconnue d'utilité publique régie par la loi du 1 juillet 1901. Elle a pour objet l'accompagnement et l'inclusion des personnes handicapées quel que soit leur âge, l'accompagnement des personnes dépendantes et fragilisées, la promotion des droits et des personnes en situation de handicap et la lutte contre l'exclusion de ces personnes, dans le respect des valeurs qui ont toujours présidé à l'action de l'association : la laïcité, le refus de toutes les discriminations, le respect de la personne et la solidarité

L'ASEI est un acteur de l'économie sociale et solidaire dont la mission est plus que jamais centrée sur l'accompagnement de la personne, dans la construction de son projet de vie, et ce, à tous les âges de la vie. L'ASEI gère 106 établissements et services sanitaires et médico sociaux pour enfants, adolescents et adultes sur 8 départements et 3 régions. Plus de 10 000 personnes sont accueillies dans ses structures chaque année. L'ASEI regroupe 3 364 professionnels salariés. Elle adhère et participe activement aux travaux de la fehap, Fédération du privé solidaire.

Pour plus d'informations : https://www.asei.asso.fr/

LE PETIT JOURNAL
Journal d'informations locales

Paru le 17 novembre 2021

Communiqué de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS)

Publié le 17 novembre 2021

Un numéro vert d'appui pour les personnes en situation de Handicap et les aidants a été mis en place. Le 0800 360 360 s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants en difficulté et sans solution, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité. Ce numéro est accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Les équipes territoriales des « communautés 360 » composées des acteurs locaux, notamment associatifs, impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées, qui mettent en commun ressources et capacités d'innovation proposent des solutions d'accompagnement pour chacun. Il s'agit d'impulser une nouvelle façon de coopérer, pour mieux accompagner, en mettant au centre le choix de vie des personnes. L'objectif est d'assurer en toute circonstance écoute et relais aux appelants dans un rapport de proximité. Sur le territoire du Tarn-et-Garonne, le numéro est mis en place sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé. L'action est portée par la fondation OPTEO et l'ASEI avec le soutien de six autres associations : l'ARSEAA, l'ANRAS, le Centre Bellisen, la Croix Rouge Française, LES FRANCAS, et RES-O. Le site Internet www. Communauté 360-tarnetgaronne. fr est un site dédié à la mise en service du numéro vert 0 800 360 360, dans le département du Tarn-et-Garonne. Il regroupe toutes les informations nécessaires pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

Paru le 18 novembre 2021

Une haie mellifère pour lutter contre les tas de neige sur les bords des routes

L'hiver, il arrive que la neige et le vent s'associent pour créer des congères, ces importants tas de neige qui se forment sur les routes de montagne gênent la circulation.

Pour lutter contre ce problème, le Département a fait le choix d'utiliser une solution écologique et durable en plantant une haie mellifère réalisée par des travailleurs en situation de handicap.

Les haies pare-congères présentent plusieurs avantages par rapport à des techniques de barrières à neige constituées généralement de filets plastiques qui sont remplacés régulièrement : **plus esthétiques dans le paysage, elles sont aussi plus écologiques et économiques puisqu'elles sont durables.**

Une haie plantée au bord de la RD169 à Fraïsse-sur-Agout va être constituée de plus de 640 arbustes

En France, on considère que 70 % des haies ont disparu des campagnes françaises depuis 1950. Replanter des haies dans l'Hérault constitue donc un objectif vertueux lorsque l'on connaît leur rôle vis-à-vis de la protection de la nature. Essentielles pour la biodiversité, les haies en bordure de champs et de routes permettent d'abriter des animaux auxiliaires des cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau, mais aussi stocker du carbone pour s'adapter au changement climatique.

D'une longueur totale de 400 m, la haie plantée au bord de la RD169 à Fraïsse-sur-Agout va être constituée de plus de 640 arbustes. Les jeunes plants ont été choisis soigneusement par un paysagiste en favorisant, d'une part des essences locales qui résistent au climat, et d'autre part des essences mellifères propices au développement des insectes pollinisateurs en lien avec **le « Plan Abeilles » du Département** : aubépine, cornouiller sanguin, prunelier, églantier, framboisier, sorbier des oiseleurs…

Cette opération originale s'inscrit dans le cadre des actions du « **Plan Routes et Biodiversité** » du Département de l'Hérault, récemment primée lors du Concours de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité 2021.

Un chantier réalisé par des travailleurs handicapés

Le Département de l'Hérault a fait le choix de faire réaliser ces travaux de plantation par des travailleurs handicapés l'ESAT ASEI du Haut Languedoc. Le chantier a en outre symboliquement lieu pendant la 25ème Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du lundi 15 novembre au dimanche 21 novembre 2021.

A l'issue des travaux qui se termineront le vendredi 19 novembre, des travailleurs en situation de handicap continueront à entretenir et arroser cette haie écologique pendant 2 à 3 ans… le temps que les arbustes poussent complètement pour empêcher efficacement la formation de congères sur la RD169.

Paru le 18 novembre 2021

Capitol - News

L'ASEI est une association d'utilité publique qui accompagne chaque année 10.000 personnes en situation de handicap au sein de ses 106 établissements. Elle a inauguré le mercredi 17 novembre 2021 le Pôle d'Inclusion Professionnelle au coeur du parc d'activités Icade des Portes de Paris à Saint-Denis (93).

Cet événement s'est tenu en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes Handicapées, Nadine Barbottin, Présidente de **l'ASEI**, **Philippe Jourdy,** Directeur Général de **l'ASEI**, et Emmanuelle Baboulin, membre du Comité Exécutif d'Icade en charge de la Foncière Tertiaire. Ce nouvel espace regroupe deux établissements parisiens : l'établissement ou services d'aide par le travail (ESAT) des Beaux-Arts (6ème arrondissement) et la Section d'Adaptation Spécialisée (SAS) Bernard Wybo (14ème arrondissement). Il accompagne désormais 182 personnes en situation de handicap.

Disclaimer : Les informations et conseils rédigés par la rédaction de Boursier.com sont réalisés à partir des meilleures sources, même si la société Boursier.com ne peut en garantir l'exhaustivité ni la fiabilité. Ces contenus n'ont aucune valeur contractuelle et ne constituent en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de valeurs mobilières ou d'instruments financiers. La responsabilité de la société Boursier.com et/ou de ses dirigeants et salariés ne saurait être engagée en cas d'erreur, d'omission ou d'investissement inopportun.

BOURSIER.COM

Paru le 18 novembre 2021

Icade et l'ASEI ont inauguré le Pôle d'Inclusion Professionnelle à Saint-Denis

L 'ASEI est une association d'utilité publique qui accompagne chaque année 10.000 personnes en situation de handicap au sein de ses 106 établissements. Elle a inauguré le mercredi 17 novembre 2021 le Pôle d'Inclusion Professionnelle au coeur du parc d'activités Icade des Portes de Paris à Saint-Denis (93).

Cet événement s'est tenu en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes Handicapées, Nadine Barbottin, Présidente de l'ASEI, Philippe Jourdy, Directeur Général de l'ASEI, et Emmanuelle Baboulin, membre du Comité Exécutif d'Icade en charge de la Foncière Tertiaire. Ce nouvel espace regroupe deux établissements parisiens : l'établissement ou services d'aide par le travail (ESAT) des Beaux-Arts (6ème arrondissement) et la Section d'Adaptation Spécialisée (SAS) Bernard Wybo (14ème arrondissement). Il accompagne désormais 182 personnes en situation de handicap.

THAU INFO
LE QUOTIDIEN DU PAYS DE THAU

Paru le 18 novembre 2021

UNE HAIE MELLIFÈRE POUR LUTTER CONTRE LES TAS DE NEIGE SUR LES BORDS DES ROUTES

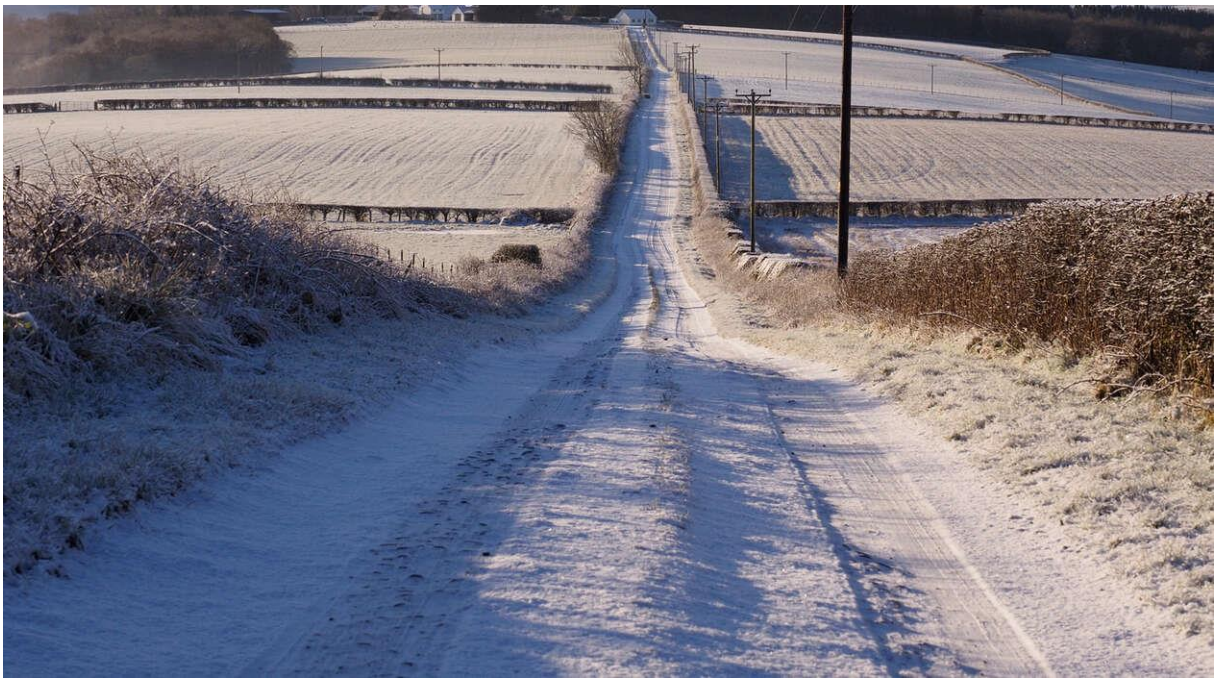

Photo du Département

L'hiver, il arrive que la neige et le vent s'associent pour créer des congères, ces importants tas de neige qui se forment sur les routes de montagne gênent la circulation.

Pour lutter contre ce problème, le Département a fait le choix d'utiliser une solution écologique et durable en plantant une haie mellifère réalisée par des travailleurs en situation de handicap.

Les haies pare-congères présentent plusieurs avantages par rapport à des techniques de barrières à neige constituées généralement de filets plastiques qui sont remplacés régulièrement : **plus esthétiques dans le paysage, elles sont aussi plus écologiques et économiques puisqu'elles sont durables.**

UNE HAIE PLANTÉE AU BORD DE LA RD169 À FRAÏSSE-SUR-AGOUT VA ÊTRE CONSTITUÉE DE PLUS DE 640 ARBUSTES

En France, on considère que 70 % des haies ont disparu des campagnes françaises depuis 1950. Replanter des haies dans l'Hérault constitue donc un objectif vertueux lorsque l'on connaît leur rôle vis-à-vis de la protection de la nature. Essentielles pour la biodiversité, les haies en bordure de champs et de routes permettent d'abriter des animaux auxiliaires des cultures (pollinisateurs,

prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau, mais aussi stocker du carbone pour s'adapter au changement climatique.

D'une longueur totale de 400 m, la haie plantée au bord de la RD169 à Fraïsse-sur-Agout va être constituée de plus de 640 arbustes. Les jeunes plants ont été choisis soigneusement par un paysagiste en favorisant, d'une part des essences locales qui résistent au climat, et d'autre part des essences mellifères propices au développement des insectes pollinisateurs en lien avec **le « Plan Abeilles » du Département** : aubépine, cornouiller sanguin, prunelier, églantier, framboisier, sorbier des oiseleurs…

Cette opération originale s'inscrit dans le cadre des actions du « **Plan Routes et Biodiversité** » du Département de l'Hérault, récemment primée lors du Concours de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité 2021.

UN CHANTIER RÉALISÉ PAR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le Département de l'Hérault a fait le choix de faire réaliser ces travaux de plantation par des travailleurs handicapés l'ESAT ASEI du Haut Languedoc. Le chantier a en outre symboliquement lieu pendant la 25ème Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du lundi 15 novembre au dimanche 21 novembre 2021.

A l'issue des travaux qui se termineront le vendredi 19 novembre, des travailleurs en situation de handicap continueront à entretenir et arroser cette haie écologique pendant 2 à 3 ans… le temps que les arbustes poussent complètement pour empêcher efficacement la formation de congères sur la RD169.

Le Tarn libre
Le journal du Tarn
Fondé en 1835

Paru le 19 novembre 2021

ALBI

La gare, futur restaurant inclusif

L'OUVERTURE du restaurant est prévue au printemps 2022.

Les bénévoles et les futurs équipiers devant la gare de la Madeleine. [photo Muriel Cavanhac]

Réunis le 6 novembre à 11h à la Gare de la Madeleine, les bénévoles et les futurs équipiers disponibles du restaurant ont visité la gare pour ceux qui ne l'avaient pas encore vu et trinqué avant le lancement des travaux.

Ce restaurant inclusif permettra à des jeunes porteurs de trisomie d'accéder au monde du travail et de répondre à leurs voeux de participer à la vie sociale comme tous les citoyens. Moins de 1 % des personnes porteuses de trisomie 21 ont accès au travail en milieu ordinaire.

Ce projet a pour but de développer la mixité sociale. La Madeleine est un quartier dynamique, dans lequel l'association souhaite s'implanter pleinement, et faire appel aux associations locales à chaque fois que cela sera possible. Le souhait est que Le Grain de Sel devienne un lieu de rencontre, un tiers lieu où différentes associations de divers mondes puissent se rencontrer. Un travail considérable des bénévoles a permis d'en arriver là. Au cours de la recherche d'un local sur Albi, Citoyens 21 Albi a participé à l'appel à projets «1 001 gares», qui vise à redynamiser les locaux des gares de la France entière. Pour la Gare de la Madeleine c'est donc cette association qui a été retenue.Les locaux des anciens chefs de gare seront réhabilités pour en faire un restaurant inclusif. Des lycéens participent au projet : les élèves de la SEGPA du Lycée Bellevue participent aux travaux. Les élèves de la section mode du lycée Toulouse Lautrec vont réaliser les tabliers des équipiers. Pour pérenniser ce projet, l'association a noué des partenariats avec des structures spécialisées dans le handicap mental (ASEI, AGAPEI, ANRAS,...) les équipiers y étant parfois rattachés. Plusieurs entreprises et fondations (Fondation St Martin, AVIVA, UMT Terres d'Oc, SNCF,...) et la mairie d'Albi soutiennent activement le projet. Guillaume et Yazmin Gèze, actuellement gérants du restaurant Ambroisie, vont orchestrer Le Grain de Sel. Même si l'essence de ce restaurant est de permettre à des personnes porteuses de trisomie de travailler comme tout salarié ordinaire, le Grain de Sel proposera à ses clients des plats goûteux en favorisant les circuits courts et bio. Les bénévoles et les futurs salariés ont hâte d'ouvrir Le Grain de Sel mais a pour cela besoin de tous.

Pour aider l'association vous pouvez prendre conctact au 06 18 08 42 82 ou citoyens21albi@gmail.com

LE PETIT JOURNAL
Journal d'informations locales

Paru le 19 novembre 2021

Handicap : un numéro vert d'appui

Un numéro vert d'appui pour les personnes en situation de Handicap et les aidants a été mis en place. Le **0800 360 360** s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants en difficulté et sans solution, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité. Ce numéro est accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Les équipes territoriales des « communautés 360 » composées des acteurs locaux, notamment associatifs, impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées, qui mettent en commun ressources et capacités d'innovation proposent des solutions d'accompagnement pour chacun. Il s'agit d'impulser une nouvelle façon de coopérer, pour mieux accompagner, en mettant au centre le choix de vie des personnes. L'objectif est d'assurer en toute circonstance écoute et relais aux appelants dans un rapport de proximité.

Sur le territoire du Tarn-et-Garonne, le numéro est mis en place sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé. L'action est portée par la fondation OPTEO et l'ASEI avec le soutien de six autres associations : l'ARSEAA, l'ANRAS, le Centre Bellisen, la Croix Rouge Française, LES FRANCAS, et RES-O.

Le site Internet **www.communaute360-tarnetgaronne.fr** est un site dédié à la mise en service du numéro vert 0 800 360 360, dans le département du Tarn-et-Garonne. Il regroupe toutes les informations nécessaires pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

HM

MONTPELLIER-INFOS
LE JOURNAL DU GRAND MONTPELLIER

Paru le 19 novembre 2021

UNE HAIE MELLIFÈRE POUR LUTTER CONTRE LES TAS DE NEIGE SUR LES BORDS DES ROUTES

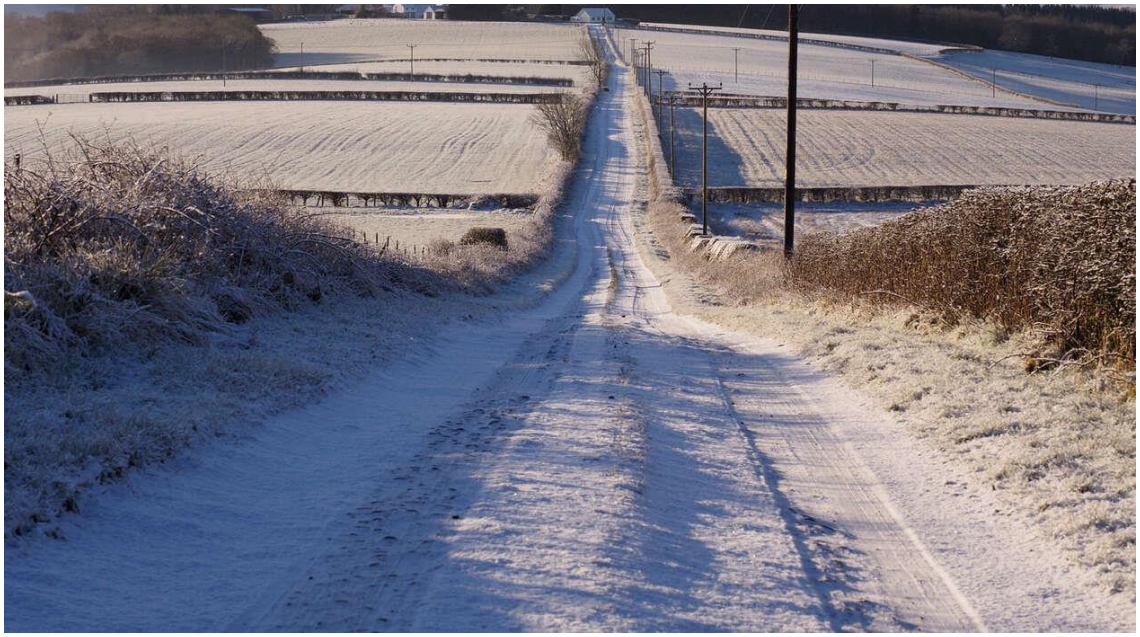

Photo du Département

L'hiver, il arrive que la neige et le vent s'associent pour créer des congères, ces importants tas de neige qui se forment sur les routes de montagne gênent la circulation.

Pour lutter contre ce problème, le Département a fait le choix d'utiliser une solution écologique et durable en plantant une haie mellifère réalisée par des travailleurs en situation de handicap.

Les haies pare-congères présentent plusieurs avantages par rapport à des techniques de barrières à neige constituées généralement de filets plastiques qui sont remplacés régulièrement : **plus esthétiques dans le paysage, elles sont aussi plus écologiques et économiques puisqu'elles sont durables.**

UNE HAIE PLANTÉE AU BORD DE LA RD169 À FRAÏSSE-SUR-AGOUT VA ÊTRE CONSTITUÉE DE PLUS DE 640 ARBUSTES

En France, on considère que 70 % des haies ont disparu des campagnes françaises depuis 1950. Replanter des haies dans l'Hérault constitue donc un objectif vertueux lorsque l'on connaît leur rôle vis-à-vis de la protection de la nature. Essentielles pour la biodiversité, les haies en bordure de champs et de routes permettent d'abriter des animaux auxiliaires des cultures (pollinisateurs,

prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau, mais aussi stocker du carbone pour s'adapter au changement climatique.

D'une longueur totale de 400 m, la haie plantée au bord de la RD169 à Fraïsse-sur-Agout va être constituée de plus de 640 arbustes. Les jeunes plants ont été choisis soigneusement par un paysagiste en favorisant, d'une part des essences locales qui résistent au climat, et d'autre part des essences mellifères propices au développement des insectes pollinisateurs en lien avec **le « Plan Abeilles » du Département** : aubépine, cornouiller sanguin, prunelier, églantier, framboisier, sorbier des oiseleurs…

Cette opération originale s'inscrit dans le cadre des actions du « **Plan Routes et Biodiversité** » du Département de l'Hérault, récemment primée lors du Concours de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité 2021.

UN CHANTIER RÉALISÉ PAR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le Département de l'Hérault a fait le choix de faire réaliser ces travaux de plantation par des travailleurs handicapés l'ESAT ASEI du Haut Languedoc. Le chantier a en outre symboliquement lieu pendant la 25ème Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du lundi 15 novembre au dimanche 21 novembre 2021.

A l'issue des travaux qui se termineront le vendredi 19 novembre, des travailleurs en situation de handicap continueront à entretenir et arroser cette haie écologique pendant 2 à 3 ans… le temps que les arbustes poussent complètement pour empêcher efficacement la formation de congères sur la RD169.

UNIDIVERS.FR
LE WEB CULTUREL
BRETON

Paru le 19 novembre 2021

L'Âge d'or Brique Rouge Toulouse

Ateliers et création chorégraphique avec les enfants de l'ASEI / Éric Minh Cuong Castaing **Dans le cadre de la semaine Ville & Handicap** Ce travail qu'Éric Minh Cuong Cataing mène depuis 2018 avec des enfants atteint·e·s de troubles moteurs, s'est poursuivi à Toulouse tout au long de la saison 2020-2021. L'aventure se clôt à l'occasion de la semaine Ville & Handicap 2021 par deux restitutions en public. À l'issue d'une série d'ateliers associant technicités corporelles et nouvelles technologies avec des enfants du centre hospitalier ASEI, cette proposition chorégraphique intimiste où s'enroulent les corps de danseur·euse·s professionnel·le·s et ceux des enfants, nous invite à remettre à zéro nos compteurs esthétiques. Cette contemplation se prolonge par la projection d'un documentaire qui retrace l'expérience chorégraphique et capture l'émotion de ces engagements communs, « en négociation avec ces corps insoumis, a fortiori, à la représentation ». _Une coréalisation La Place de la Danse – CDCN Toulouse Occitanie, le [Centre culturel Bellegarde,](https://fr-fr.facebook.com/centrebellegarde/) le [Centre culturel de quartier La Brique Rouge

Autour du spectacle Lundi 22 novembre à 19h à La Brique Rouge de Marcos Riesco, un documentaire sur l'expérience artistique et culturelle des enfants de l'ASEI.

Midi Libre

Paru le 20 novembre 2021

Le Département installe une haie mellifère contre les tas de neige

Abonnés L'hiver, il arrive que la neige et le vent s'associent pour créer des congères, ces importants tas de neige qui se forment sur les routes de montagne et gênent la circulation.

Pour lutter contre ce problème, le Département de l'Hérault a fait le choix d'utiliser une solution écologique et durable en plantant une haie mellifère sur la commune de Fraïsse-sur-Agoût réalisée par des travailleurs en situation de handicap. Le chantier a eu lieu du 15 au 19 novembre, durant la 25e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Des haies esthétiques, écologiques, économiques

"Les haies pare-congères présentent plusieurs avantages par rapport à des techniques de barrières à neige constituées généralement de filets plastiques qui sont remplacés régulièrement : plus esthétiques dans le paysage, elles sont aussi plus écologiques et économiques puisqu'elles sont durables", rappelle le président, Kléber Mesquida. Et de préciser : "En France, on considère que 70 % des haies ont disparu des campagnes françaises depuis 1950. Replanter des haies dans l'Hérault constitue donc un objectif vertueux lorsque l'on connaît leur rôle vis-à-vis de la protection de la nature. Essentielles pour la biodiversité, les haies en bordure de champs et de routes permettent d'abriter des animaux auxiliaires des cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau, mais aussi stocker du carbone pour s'adapter au changement climatique. "

D'une longueur totale de 400 m, la haie plantée au bord de la RD169 est constituée de plus de 640 arbustes. Les jeunes plants ont été choisis soigneusement par un paysagiste en favorisant, d'une part des essences locales qui résistent au climat, et, d'autre part, des essences mellifères propices au développement des insectes pollinisateurs en lien avec le Plan abeilles du Département : aubépine, cornouiller sanguin, prunellier, églantier, framboisier, sorbier des oiseleurs…

Le Département a fait le choix de faire réaliser ces travaux de plantation par des travailleurs handicapés l'Esat ASEI du Haut-Languedoc.

À l'issue des travaux, les travailleurs en situation de handicap continueront à entretenir et arroser cette haie écologique pendant 2 à 3 ans… le temps que les arbustes poussent complètement pour empêcher efficacement la formation de congères. Coût de l'opération : 8 500 € financés à 100 % par le Département.

https : //images. midilibre. fr/api/v1/images/view/619875663e454639735d31d3/large/image. jpg?v=1

La haie a été réalisée au bord de la RD 169, par des travailleurs en situation de handicap. Photo Archives ■

Midi Libre

Paru le 20 novembre 2021

Fraïsse-sur-Agoût

Le Département installe une haie mellifère contre les tas de neige

L'hiver, il arrive que la neige et le vent s'associent pour créer des congères, ces importants tas de neige qui se forment sur les routes de montagne et gênent la circulation. Pour lutter contre ce problème, le Département de l'Hérault a fait le choix d'utiliser une solution écologique et durable en plantant une haie mellifère sur la commune de Fraïsse-sur-Agoût réalisée par des travailleurs en situation de handicap. Le chantier a eu lieu du 15 au 19 novembre, durant la 25e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

La haie a été réalisée au bord de la RD 169, par des travailleurs en situation de handicap. PHOTO ARCHIVES

Des haies esthétiques, écologiques, économiques

« Les haies pare-congères présentent plusieurs avantages par rapport à des techniques de barrières à neige constituées généralement de filets plastiques qui sont remplacés régulièrement : plus esthétiques dans le paysage, elles sont aussi plus écologiques et économiques puisqu'elles sont durables », rappelle le président, Kléber Mesquida. Et de préciser : *« En France, on considère que 70 % des haies ont disparu des campagnes françaises depuis 1950. Replanter des haies dans l'Hérault constitue donc un objectif vertueux lorsque l'on connaît leur rôle vis-à-vis de la protection de la nature. Essentielles pour la biodiversité, les haies en bordure de champs et de routes permettent d'abriter des animaux auxiliaires des cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau, mais aussi stocker du carbone pour s'adapter au changement climatique. »*

D'une longueur totale de 400 m, la haie plantée au bord de la RD169 est constituée de plus de 640 arbustes. Les jeunes plants ont été choisis soigneusement par un paysagiste en favorisant, d'une part des essences locales qui résistent au climat, et, d'autre part, des essences mellifères propices au développement des insectes pollinisateurs en lien avec le Plan abeilles du Département : aubépine, cornouiller sanguin, prunellier, églantier, framboisier, sorbier des oiseleurs…

Le Département a fait le choix de faire réaliser ces travaux de plantation par des travailleurs handicapés l'Esat ASEI du Haut-Languedoc.

À l'issue des travaux, les travailleurs en situation de handicap continueront à entretenir et arroser cette haie écologique pendant 2 à 3 ans… le temps que les arbustes poussent complètement pour empêcher efficacement la formation de congères. Coût de l'opération : 8 500 € financés à 100 % par le Département.

UNIDIVERS.fr
le web culturel breton

Paru le 20 novembre 2021

Réinventer les espaces du corps Brique Rouge Toulouse

Réinventer les espaces du corps Brique Rouge, le lundi 22 novembre à 19:00 ### Documentaire avec les enfants de l'ASEI **Dans le cadre de la semaine Ville & Handicap** Ce documentaire tourné à Toulouse par l'équipe du Centre culturel Bellegarde retrace l'aventure des enfants de l'A.S.E.I qui ont participé au projet [_L'Âge d'or_](https://toulouse.fr/web/cultures/agenda#/event/41247/L'Âge%20d'or) d'Éric Minh Cuong Castaing. De novembre 2020 à avril 2021, un groupe d'enfants de l'A.S.E.I. mené·e·s par Claire Cherriere a participé au projet _L'Âge d'or_ du chorégraphe et plasticien Éric Minh Cuong Castaing. Au fil des mois, ils·elles ont dansé, participé à des ateliers d'arts plastiques, sont venu·e·s voir des spectacles… Ces moments de découverte et de créativité ont été captés par Marcos Riesco et son équipe et composent ce documentaire sensible et délicat. _Ce projet est le fruit d'une riche collaboration entre différentes structures : La Place de la Danse – CDCN Toulouse Occitanie, le [Centre culturel Bellegarde,](https://fr-fr.facebook.com/centrebellegarde/) le [Centre culturel de quartier La Brique Rouge](https://fr-fr.facebook.com/CentreCultureldeQuartierLaBriqueRouge/), le [musée des Augustins](https://www.augustins.org/fr/projet-lage-dor-laventure-continue) et [l'ASEI / Centre Philiae](https://www.asei.asso.fr/centres/centre-philiae)._ ### Plus d'infos [Site de la Place de la Danse]

UNIDIVERS.fr
le web culturel breton

Paru le 20 novembre 2021

Danse et handicap : réinventer les espaces du corps Brique Rouge Toulouse

Danse et handicap : réinventer les espaces du corps Brique Rouge, 22 novembre 2021, Toulouse.

Danse et handicap : réinventer les espaces du corps Brique Rouge, le lundi 22 novembre à 19:00 ### Projection/Conférence **Projection du documentaire _Réinventer les espaces du corps_, suivie d'une conférence avec Claire Cherriere, doctorante en neuroscience et enseignante en danse adaptée** **Dans le cadre des Rencontres Ville & Handicap, en partenariat avec La Place de la Danse CDCN, le Musée des Augustins, ASEI/Centre PHILIAE et le Centre culturel Bellegarde** L'art peut-il changer la vie ? Danser pour redonner du mouvement, améliorer l'humeur, créer du lien. Le plaisir de danser s'accompagne de l'amélioration de la santé. Désormais, ces bienfaits sont démontrés par la science. La danse ouvre-t-elle un nouveau champ thérapeutique dans le domaine du handicap ? **En lien avec le spectacle L'âge d'or**

Brique Rouge 9 Rue Maria Mombiola, 31400 Toulouse, France Toulouse Haute-Garonne

CFNEWS
IMMOBILIER & INFRASTRUCTURES

Paru le 20 novembre 2021

#187– On rembobine les actus de la semaine ! Comme chaque vendredi, CFNEWS IMMO revient sur les dernières annonces du marché, petites et grandes, qui ont fait parler les spécialistes du real estate

Ils livrent ou commercialisent

Découvrez Les Quais ! La commercialisation de ce programme, épousant les bords du Canal de Bourgogne à Dijon, commencera dès le 20 novembre. Cet actif, imaginé par **Pietri Architectes, Upsilon, Triptyque Architecture**, **Rocco Valantines** et porté par **Constructa**, propose 30 000 m² d'énergie positive.

Une plateforme logistique pour le groupe Alliance Healthcare à Drancy ©SALINI IMMOBILIER

Après avoir acquis et déconstruit cet ancien bâtiment à Drancy, **Segro Logistique Park Drancy** livre une plateforme de logistique urbaine de 14 256 m², comprenant 1 135 m² de bureaux, à Alliance Healthcare pour assurer ses activités de distribution de produits pharmaceutiques.

Un nouveau complexe sportif et culturel pour Vélizy-Villacoublay. L'agence **Jean-Pierre Lott Architecte** livre l'espace Jean-Lucien Vazeille, situé rue du Général Exelmans, et totalisant 9 000 m². Le coût global des travaux s'élève à 20 M€.

C'est dans un ancien entrepôt réhabilité, vieux d'une centaine d'années, que l'ASEI et **Icade** inaugurent le Pôle d'Inclusion Professionnelle à Saint-Denis : un lieu dédié à l'emploi, l'insertion et l'inclusion des personnes handicapées en milieu professionnel. Ce bâtiment de 2 900 m², situé au sein du parc Icade Les Portes de Paris, accueille 182 personnes en situation de handicap.

Alors que les équipes d'**Interforum** s'installent au sein de S-One à Sénart, le développeur immobilier **JMG Partners** inaugure cette plateforme de distribution de 35 500 m² qu'il a réalisée pour le compte de **LaSalle Investment Management**.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 22 novembre 2021

Blaye-les-Mines. ESAT Caramantis : vente de boules de Noël

Fabrication des boules de Noël dans les ateliers des l'ESAT

Rouvrir les portes l'ESAT "Caramantis", offrir au grand public l'opportunité de découvrir ou de redécouvrir le travail des personnes en situation de handicap dans les ateliers de l'ESAT dans la zone industrielle du Pé-Grand, valoriser leur travail, et proposer à la vente les décorations de boules de boules de Noël, tel est le double objectif de la journée de vente de boules de Noël les 26 et 27 novembre pour les "Caramantis."

Lors de ces deux journées de vente directe de boules de Noël avec la présence des travailleurs et du personnel de l'ESAT, précise Laetitia, l'on pourra aussi voir le savoir-faire des personnes qui travaillent dans les ateliers de l'ESAT tout au long de l'année, découvrir le procédé de la fabrication des boules de Noël, notamment dans une cabine de coloration pour montrer comment sont colorées les boules de Noël, tout un procédé ! Nous souhaitons, faire venir les Carmausins et permettre ainsi aux particuliers de se procurer des décorations de Noël.

Les décorations de Noël qui sortent des ateliers de l'ESAT dans la zone industrielle du Pré-Grand, depuis des années, sont vendues dans l'Europe entière, Allemagne, Suisse etc. et aussi dans les mairies qui viennent en acheter, mais pas que… le tout restant du domaine professionnel. Afin de finaliser ces deux journées, les travailleurs de l'ESAT sont déjà sur le terrain, ils sont allés à la rencontre des commerçants carmausins en leur proposant leurs affiches. M.T.S.

Vente de Boules de Noël les 26 et 27 novembre : Zone industrielle du Prè-Grand Carmaux de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Établissement centre A.S.E.I. Les "Caramantis" Blaye-les-Mines.

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE des Pyrénées

Paru le 22 novembre 2021

Une fresque colorée à l'IEM de l'ASEI

Une fresque drôlement colorée à l'entrée de l'IEM Pedebidou à Tarbes./ Photo DDM C.M.

L'ASEI, une association qui accompagne, éduque et insère les personnes en situation de handicap, dépendantes et fragilisées a décidé de faire appel à un artiste graffeur pour réaliser une fresque à l'entrée de l'un de ses établissements, l'institut d'éducation motrice (IEM) Pedebidou rue Morane-Saulnier zone de Bastillac à Tarbes. « L'idée c'était que ce lieu d'accueil pour des enfants de 6 à 12 ans qui souffrent de troubles neuro-moteurs, soit bien identifié en tant que tel, et que les enfants eux-mêmes se l'approprient » explique le coordonnateur du service IEM de Tarbes Mohamed Guessab. L'artiste graffeur Arnaud Krak qui intervient aussi auprès des seniors, a conduit le projet avec les enfants « autour du dessin automatique » et « de la pratique libérée de la peinture ». « Ce sont eux qui ont réalisé les couleurs et moi j'ai « finalisé » les traits noirs et je les ai accompagnés pour créer une cohésion d'ensemble. Ils ont pu s'exprimer librement et s'en sont donné à cœur joie notamment avec les bombes de peinture ». Le rendu final « explose » de couleurs et de gaieté.

Cyrille Marqué

VOIX DE LA TERRE

Paru le 23 novembre 2021

Le champignon, l'autre spéc de Madiran

Initiative - La ferme exploitée par les travailleurs handicapés et les moniteurs de l'ESAT Saint-Raphaël concilie depuis 2012 réussite qualitative, sociale et humaine.

Si le nom de Madiran est réputé pour ses vignobles, une autre spécialité entretient une belle réputation depuis plusieurs années : le champignon de Madiran. La commune a connu un passé mycologique avec l'exploitation d'une grotte qui a fermé son activité en 2003. Aujourd'hui, le champignon bio de Madiran a la particularité d'être cultivé dans une ferme pas comme les autres : l'ESAT Saint-Raphaël.

Cet établissement médico-social accompagne des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées dans des activités professionnelles adaptées. Afin de compléter les ateliers de prestations viticoles, hôtelières, espaces verts et voirie, les gestionnaires ciblaient une production agricole s'inscrivant dans l'histoire de la région.

Après 4 années de recherche et négociation, le champignon de Paris,

La production d'une tonne environ par semaine est pilotée par systèmes informatisés, dans des chambres de culture, éclairées, tempérées, avec des règles de production pointues, où l'ergonomie est le plus possible adaptée aux travailleurs. *« Nous veillons au bien-être des personnes, en adaptant les postes de travail et en assurant des rotations sur les différentes activités »*, mentionne Bernadette, monitrice-éducatrice avec ses trois collègues Olga, Simon et Bertrand.

« Valeur chère à l'ASEI, l'autodétermination des personnes handicapées, c'est accompagner chaque travailleur de l'ESAT à réaliser ce qu'il a envie de faire dans des projets qui rassemblent pour encourager chaque personne à dépasser les difficultés qu'elle rencontre », éclaire Anne Lenoir, adjointe de direction.

Si le champignon de Paris est généralement blanc, celui de Madiran a retrouvé le blond de ses origines. Ferme, il dégage un arôme et une saveur particulière, dus à la technique française du gobetage : le compost à base de paille, de fumier de cheval et de poule est inoculé de mycélium de champignon, puis recouvert d'une couche de terre de gobetage.

au Michelin. Yamna se plaît beaucoup dans une activité demandant à la fois concentration et dextérité. Elle repère du premier regard le champignon qui s'affichera à la carte du chef d'Eugénie-les-Bains. *« Il travaille le tout petit champignon, l'extra qui fait maxi 1 cm de diamètre. C'est pour la décoration et en accompagnement de différents plats. »*

Comme tous les stades de culture, la livraison est assurée par les personnes accompagnées et formées. Plus d'une centaine de clients et des livraisons en frais effectuées tous les jours dans le triangle Pau, Tarbes, Auch, en restaurants, magasins spécialisés bio, magasins fermiers, marchés, AMAP

« Notre cœur de métier c'est le travail éducatif, le champignon est le support pour accompagner ces personnes handicapées mais qui ont des capacités, leur procurer un bien-être par l'activité. Il faut parvenir à trouver un équilibre pour qu'elles puissent venir au travail tous les jours et que ce qu'ils y vivent ait des répercussions dans leur quotidien » formalise Olga.

Pour les moniteurs, la qualité du travail doit être impeccable pour que les gens se fassent une autre idée du

handicap. *« Ils subissent leur handicap*

en chambre de culture et non plus dans des grottes, apparaît comme une solution adaptée au profil des personnes accueillies. C'est ainsi qu'est relancée en novembre 2012 la culture du champignon dans "la ferme à champignons" avec le choix innovant, exigeant et ambitieux de conduire cette production selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

> « Les résidents en retirent une grande fierté

Un choix innovant

Composé de calcaire broyé et de tourbe blonde, ce support de pousse assurera la fructification du mycélium. Le cycle de culture s'étale sur 5 semaines : 3 semaines en incubation, 1 semaine de cueille première volée et 1 semaine de seconde volée avec un contrôle régulier des paramètres CO_2, température et hygrométrie. Le vide sanitaire occupera la sixième semaine.

Une aventure humaine

De toutes tailles, recouvert d'un large chapeau doré, le champignon bio de Madiran est une réussite véritable gustative. Au point de séduire les chefs des alentours notamment et le plus célèbre d'entre eux, Michel Guérard, le Landais triplement étoilé

au quotidien et depuis longtemps. C'est à nous de relever l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, de les accompagner vers davantage d'autonomie, de confiance en eux. Ils retirent une fierté extraordinaire de la confiance que nous leur faisons et de l'attention qu'on témoigne dans leur mission. Et ils nous le rendent par un investissement extrêmement fort. »

Nanti d'une large polyvalence depuis son entrée à la champignonnière en 2012, Jacky arrive chaque matin au volant de son véhicule électrique depuis son logement à Plaisance. *« Je me plais beaucoup ici. Les monitrices et moniteurs sont prévenants et très à l'écoute. Pendant les 4 mois de confinement, ça me manquait beaucoup de ne plus venir à la champi »*

Gilbert Delahaye

De la culture à la livraison, en passant par la cueillette, toutes les étapes de fabrication sont assurées par les personnes accompagnées et formées. // Photo G. D. - Le Sillon

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 23 novembre 2021

Une fresque colorée à l'IEM de l'ASEI

Une fresque drôlement colorée à l'entrée de l'IEM Pedebidou à Tarbes./ Photo DDM C.M.

L'ASEI, une association qui accompagne, éduque et insère les personnes en situation de handicap, dépendantes et fragilisées a décidé de faire appel à un artiste graffeur pour réaliser une fresque à l'entrée de l'un de ses établissements, l'institut d'éducation motrice (IEM) Pedebidou rue Morane-Saulnier zone de Bastillac à Tarbes. « L'idée c'était que ce lieu d'accueil pour des enfants de 6 à 12 ans qui souffrent de troubles neuro-moteurs, soit bien identifié en tant que tel, et que les enfants eux-mêmes se l'approprient » explique le coordonnateur du service IEM de Tarbes Mohamed Guessab. L'artiste graffeur Arnaud Krak qui intervient aussi auprès des seniors, a conduit le projet avec les enfants « autour du dessin automatique » et « de la pratique libérée de la peinture ». « Ce sont eux qui ont réalisé les couleurs et moi j'ai « finalisé » les traits noirs et je les ai accompagnés pour créer une cohésion d'ensemble. Ils ont pu s'exprimer librement et s'en sont donné à cœur joie notamment avec les bombes de peinture ». Le rendu final « explose » de couleurs et de gaieté.

Cyrille Marqué

UNIDIVERS.fr
le web culturel breton

Paru le 23 novembre 2021

L'Âge d'or Musée des Augustins – Musée des Beaux-Arts de Toulouse Toulouse

Âge d'or Musée des Augustins – Musée des Beaux-Arts de Toulouse, 24 novembre 2021, Toulouse.
L'Âge d'or
du mercredi 24 novembre au jeudi 25 novembre à Musée des Augustins – Musée des Beaux-Arts de Toulouse
Ateliers et création chorégraphique avec les enfants de l'ASEI / Éric Minh Cuong Castaing **Dans le cadre de la semaine Ville & Handicap** Ce travail qu'Éric Minh Cuong Cataing mène depuis 2018 avec des enfants atteint·e·s de troubles moteurs, s'est poursuivi à Toulouse tout au long de la saison 2020-2021. L'aventure se clôt à l'occasion de la semaine Ville & Handicap 2021 par deux restitutions en public. À l'issue d'une série d'ateliers associant technicités corporelles et nouvelles technologies avec des enfants du centre hospitalier ASEI, cette proposition chorégraphique intimiste où s'enroulent les corps de danseur·euse·s professionnel·le·s et ceux des enfants, nous invite à remettre à zéro nos compteurs esthétiques. Cette contemplation se prolonge par la projection d'un documentaire qui retrace l'expérience chorégraphique et capture l'émotion de ces engagements communs, « en négociation avec ces corps insoumis, a fortiori, à la représentation ». _Une coréalisation La Place de la Danse – CDCN Toulouse Occitanie, le [Centre culturel Bellegarde,](https://fr-fr.facebook.com/centrebellegarde/) le [Centre culturel de quartier La Brique Rouge](https://fr-fr.facebook.com/CentreCultureldeQuartierLaBriqueRouge/), le [musée des Augustins](https://www.augustins.org/fr/projet-lage-dor-laventure-continue) et [l'ASEI / Centre Philiae](https://www.asei.asso.fr/centres/centre-philiae)._ ### Autour du spectacle **Lundi 22 novembre à 19h à La Brique Rouge** [Réinventer les espaces du corps](https://toulouse.fr/web/cultures/agenda#/event/41246/Réinventer%20les%20espaces%20du%20corps) de Marcos Riesco, un documentaire sur l'expérience artistique et culturelle des enfants de l'ASEI. ![]

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 23 novembre 2021

Tarbes. Une fresque colorée à l'IEM de l'ASEI

Une fresque drôlement colorée à l'entrée de l'IEM Pedebidou à Tarbes. Photo DDM C.M.

L'ASEI, une association qui accompagne, éduque et insère les personnes en situation de handicap, dépendantes et fragilisées a décidé de faire appel à un artiste graffeur pour réaliser une fresque à l'entrée de l'un de ses établissements, l'institut d'éducation motrice (IEM) Pedebidou rue Morane-Saulnier zone de Bastillac à Tarbes. "L'idée c'était que ce lieu d'accueil pour des enfants de 6 à 12 ans qui souffrent de troubles neuro-moteurs, soit bien identifié en tant que tel, et que les enfants eux-mêmes se l'approprient" explique le coordonnateur du service IEM de Tarbes Mohamed Guessab. L'artiste graffeur Arnaud Krak qui intervient aussi auprès des seniors, a conduit le projet avec les enfants "autour du dessin automatique" et "de la pratique libérée de la peinture". "Ce sont eux qui ont réalisé les couleurs et moi j'ai "finalisé" les traits noirs et je les ai accompagnés pour créer une cohésion d'ensemble. Ils ont pu s'exprimer librement et s'en sont donné à cœur joie notamment avec les bombes de peinture". Le rendu final "explose" de couleurs et de gaieté.

BUSINESS IMMO

Paru le 22 novembre 2021

Semaine du handicap : Icade porteur d'inclusion professionnelle avec l'Asei

L'inauguration du pôle d'inclusion professionnelle destiné aux personnes en situation de handicap par **ASEI** au cœur du parc d'activités Icade des Portes de Paris, à Saint-Denis (93) © DR **L'Asei** (Agir, Soigner, Éduquer, Insérer) inaugurait la semaine dernière son pôle d'inclusion professionnelle destiné aux personnes en situation de handicap.

Au cœur du parc d'activités Icade des Portes de Paris, à Saint-Denis (93), le pôle réunit dans un espace de 2 900 m² l'Établissement ou services d'aide par le travail (Esat) des Beaux-Arts et la Section d'adaptation spécialisée (SAS) Bernard Wyboo, précédemment installés dans Paris intramuros. Accueillant 182 personnes en situation de handicap, ce pôle a pour ambition de devenir un lieu dédié à l'inclusion et à l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu professionnel.

C'est dans neuf domaines d'activités que les personnes accompagnées par le pôle seront formées : mailing et assemblage, conditionnement, rénovation de l'habitat, marquage d'objets publicitaires, entretien des locaux, stockage et préparation de commandes, reprographie, numérisation, prestation de services et pâtisserie.

Une localisation stratégique pour **l'Asei**

Avec son style néo-industriel, ses grands espaces, sa hauteur sous plafond, son intérieur aux couleurs vives, le projet de rénovation financé à hauteur de 4,7 M€ par Icade modernise les codes habituels des Esat. Et grâce à sa localisation et ses liens avec l'Icade, **l'Asei** se trouve au plus près de potentiels clients.

« Le pôle a vocation à s'insérer dans son environnement et à participer au dynamisme économique du parc Icade des Portes de Paris. Être présent au sein d'une immense zone d'activités et au cœur d'un bassin économique d'envergure en région parisienne ouvre de nombreuses possibilités », a déclaré **Philippe Jourdy,** directeur général de **l'Asei**.

Un enthousiasme partagé par Emmanuelle Baboulin, membre du comité exécutif d'Icade en charge de la foncière tertiaire. Pour l'entreprise, cet investissement dans un Esat est une première qui se reproduira à l'avenir.

« Nous allons aider **l'Asei** à développer des partenariats avec toutes les entreprises sur notre parc. Icade fait déjà appel à leurs services – traiteur et pour des goodies – et va le faire de manière plus systématique encore. Le projet a été enrichissant pour les équipes d'Icade et change le regard sur le handicap. C'est ce qu'on appelle l'inclusion, c'est un mot à la mode mais ça veut vraiment dire quelque chose. Nous souhaitons retenter l'expérience à l'avenir », a affirmé à Business Immo Emmanuelle Baboulin.

Une centaine d'invités étaient présents lors de l'inauguration du pôle, sous la forme de portes ouvertes. L'événement s'est tenu en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, notamment.

la Nouvelle République

Paru le 23 novembre 2021

Une fresque colorée à l'IEM de l'ASEI

L'ASEI, une association qui accompagne, éduque et insère les personnes en situation de handicap, dépendantes et fragilisées a décidé de faire appel à un artiste graffeur pour réaliser une fresque à l'entrée de l'un de ses établissements, l'institut d'éducation motrice (IEM) Pedebidou rue Morane-Saulnier zone de Bastillac à Tarbes. "L'idée c'était que ce lieu d'accueil pour des enfants de 6 à 12 ans qui souffrent de troubles neuro-moteurs, soit bien identifié en tant que tel, et que les enfants eux-mêmes se l'approprient" explique le coordonnateur du service IEM de Tarbes Mohamed Guessab. L'artiste graffeur Arnaud Krak qui intervient aussi auprès des seniors, a conduit le projet avec les enfants "autour du dessin automatique" et "de la pratique libérée de la peinture". "Ce sont eux qui ont réalisé les couleurs et moi j'ai "finalisé" les traits noirs et je les ai accompagnés pour créer une cohésion d'ensemble. Ils ont pu s'exprimer librement et s'en sont donné à cœur joie notamment avec les bombes de peinture". Le rendu final "explose" de couleurs et de gaieté.

https : //images. nrpyrenees. fr/api/v1/images/view/619c6b488fe56f0a8756c157/large/image. jpg?v=1

20 minutes

Paru le 24 novembre 2021

La danse prend le pas sur le handicap

C'est une rencontre avant tout, celle d'enfants atteints de troubles moteurs avec la danse. Ce mercredi, à la Brique rouge, les spectateurs sont invités à découvrir *L'Âge d'or*, un projet porté depuis plusieurs années par le chorégraphe Éric Minh Cuong Castaing. Au cours d'ateliers, il a mis au point une performance artistique avec les jeunes du centre Philiae de l'ASEI, à Ramonville-Saint-Agne. Leurs corps, souvent empêchés, se mélangent et se libèrent avec ceux des danseurs. À 16 h, entrée libre, infos sur Laplacedeladanse.com *Photo : La Place de la danse*

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 24 novembre 2021

« L'âge d'or », performance dansée à Empalot

Une magnifique performance dansée intitulée « L'âge d'or » se tiendra à la Brique Rouge et au Musée des Augustins (complet) dans le cadre des Rencontres Villes & Handicap, les 24 et 25 novembre. Le spectacle est construit par la Cie Shonen avec des enfants atteints de troubles moteurs. C'est un projet créé à l'initiative des centres culturels de la Mairie de Toulouse en partenariat avec l'ASEI/Centre Philae, La Place de la Danse et le Musée des Augustins.

« L'Âge d'or », mercredi 24 novembre à 16 h à La Brique Rouge (place d'Empalot).

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 24 novembre 2021

Un établissement public au service de l'emploi et handicap

Implanté en Occitanieà Muret depuis 2017, l'EPNAK peut compter sur une nouvelle antenne qui a vu le jour ce mois-ci à Saint-Gaudens.

Lors des journées portes ouvertes, le 17 novembre dernier/ Photo DDM.

Des locaux flambant neufs au 16 boulevard de Gaulle Saint-Gaudens, inaugurés ce 2 novembre avec la réception de la première stagiaire. Une nouvelle ère a commencé pour l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK), établissement public national fondé en 1887, spécialisé dans la formation encadrée pour les personnes en situation de handicap, l'EPNAK est implanté en Occitanie depuis 2017 où la seule antenne se trouvait à Muret. Anne Gaddoni, cheffe de service et responsable de l'antenne de Saint-Gaudens nous explique le choix de la ville : « Cela fait pas mal de temps que nous voulions nous implanter ici. C'est une ville propice aux aides de l'EPNAK par son aspect de zone blanche, il n'y a pas de services d'accompagnement adapté. On voulait se déplacer pour aller vers un public laissé hors de la route ».

Jeudi dernier l'association avait organisé une journée portes ouvertes où une trentaine de personnes dont des partenaires (AgaPei, Cap/emploi, Asei…) ont répondu présent. Visite des locaux, découverte du dispositif, tout était en place pour informer et encadrer les futurs intéressés. Saint-Gaudens peut compter sur deux formatrices professionnelles : Mme Maret qui partage son approche artistique et manuelle, et Mme Bedos qui accompagne dans les projets professionnels.

À l'EPNAK, les périodes de formations varient selon les projets d'insertions en parallèles aux actions, ça peut aller de 1 à 12 mois. Le rythme psychosocial permet, avec le service médical, de coordonner les prises en charge extérieures. « Il y a aussi une partie non négligeable de personne qui arrivent à retrouver un emploi car leur formation et leur parcours se transforment rapide mentent en emploi. Notre mission est de sécuriser leur situation en attendant la fin de la période d'essai et la signature de leur contrat. À chaque besoin il y a une solution. »

Depuis le covid, les sujets nécessitent de plus de soins psychologiques « mais cela ne nous freine pas pour autant. La seule contrainte, c'est le lieu de stage et la charte sanitaire. On ne forme pas pour former, on ne cherche pas du qualifiant. » La situation s'est heureusement décantée après 2 020 même si les stagiaires ont eu plus de mal lors des confinements. Il en est tout autant aujourd'hui pour les stagiaires non-vaccinés.

Pour 2022, Mme Bedos espère remplir les 200 m2 de locaux : « On travaille sur la pair-aidance pour aller vers les autres. On veut créer une dynamique de groupe » Depuis lundi, deux stagiaires ont pris place avant la présentation des deux dispositifs ce mercredi.

Baptiste Marié

Paru le 24 novembre 2021

Hérault. Biodiversité : une haie mellifère contre les tas de neige à Fraïsse-sur-Agout

Le Département utilise une solution écologique et durable contre les tas de neige à Fraïsse-sur-Agout.

Une solution écologique et durable / image d'illustration (©Pixel2013 / Pixabay)

Publié le 24 Nov 21 à 15:41

En hiver, il arrive que la neige et le vent s'associent pour créer **des congères**, ces importants tas de neige qui se forment sur les routes de montagne et gênent la circulation. Pour lutter contre ce problème, **le Département de l'Hérault** a fait le choix d'utiliser **une solution écologique et durable** en plantant **une haie mellifère** réalisée par des travailleurs en situation de handicap.

Les haies pare-congères présentent plusieurs avantages par rapport à des techniques de barrières à neige constituées généralement de filets plastiques qui sont remplacés régulièrement : plus esthétiques dans le paysage, elles sont aussi plus écologiques et économiques puisqu'elles sont durables.

Un chantier écologique…

En France, on considère que 70 % des haies ont disparu des campagnes françaises depuis 1950. Replanter des haies dans l'Hérault constitue donc un objectif vertueux lorsque l'on connaît leur rôle vis-à-vis de la protection de la nature. Essentielles pour la biodiversité, les haies en bordure de champs et de routes permettent d'abriter des animaux auxiliaires des cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau, mais aussi stocker du carbone pour s'adapter au changement climatique.

D'une longueur totale de 400 m, la haie plantée au bord de la RD169 à Fraïsse-sur-Agout va être constituée de plus de 640 arbustes. Les jeunes plants ont été choisis soigneusement par un paysagiste en favorisant, d'une part des essences locales qui résistent au climat, et d'autre part des essences mellifères propices au développement des insectes pollinisateurs en lien avec le « Plan Abeilles » du Département : aubépine, cornouiller sanguin, prunelier, églantier, framboisier, sorbier des oiseleurs… Cette opération originale s'inscrit dans le cadre des actions du « Plan Routes et Biodiversité » du Département de l'Hérault, récemment primée lors du Concours de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité 2021.

… et solidaire

Le Département de l'Hérault a fait le choix de faire réaliser ces travaux de plantation par des travailleurs handicapés de l'ESAT ASEI du Haut Languedoc. Le chantier s'est en outre symboliquement déroulé pendant la 25e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du lundi 15 novembre au dimanche 21 novembre.

À l'issue des travaux, des travailleurs en situation de handicap continueront à entretenir et arroser cette haie écologique pendant deux à trois ans… le temps que les arbustes poussent complètement pour empêcher efficacement la formation de congères sur la RD169.

> Coût de l'opération : 8 500 € financé à 100% par le Département de l'Hérault.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 25 novembre 2021

Sérénac Le 1er décembre, si on allait au marché de Noël L'aventure des marchés, initiés en

Sérénac
Le 1er décembre, si on allait au marché de Noël
L'aventure des marchés, initiés en 2021 par le Foyer d'Accueil Spécialisé A-Billoux, établissement géré par l'ASEI, se terminera, pour cette année, le mercredi 1er décembre par un marché de Noël. Réalisé en partenariat avec la municipalité de Sérénac, divers exposants, l'EHPAD la Méridienne et des artistes locaux seront présents lors de ce dernier marché, qui se tiendra de 9 h à 16 h à la Salle des fêtes. Noël approche… pensez à vos cadeaux. Venez nombreux découvrir les réalisations des résidents de ces structures, mais aussi les œuvres de nos artisans et nos artistes locaux, les productions locales… Vous y trouverez aussi, et en exclusivité, les boules de Noël ARY France ASEI et une vente et dégustation de vin de Gaillac du Domaine Rieu ESAT Tricat, … À midi, vous pourrez également profiter d'une restauration à emporter avec un aligot saucisse préparé sur place. Venez nombreux découvrir la vie de notre territoire. ■

laGazette DU COMMINGES

Paru le 25 novembre 2021

Des locaux flambant neufs 16 bd de Gaulle, inaugurés ce 2 novembre avec la réception de la première

Des locaux flambant neufs 16 bd de Gaulle, inaugurés ce 2 novembre avec la réception de la première stagiaire. Une nouvelle ère pour l'EPNAK a commencé à Saint-Gaudens, établissement public national fondé en 1887, spécialisé dans la formation encadrée pour les personnes en situation de handicap, l'EPNAK est implanté en Occitanie depuis 2017 où la seule antenne se trouvait à Muret. Anne Gaddoni, cheffe de service et responsable de l'antenne de Saint-Gaudens nous explique le choix de la ville : « Cela fait pas mal de temps que nous voulions nous implanter ici. C'est une ville propice aux aides de l'EPNAK par son aspect de zone blanche, il n'y a pas de services d'accompagnement adapté. On voulait se déplacer pour aller vers un public laissé hors de la route ».

Insertion, formation puis emploi
Jeudi dernier l'association avait organisé une journée portes ouvertes où une trentaine de personnes dont des partenaires (AgaPei, Cap/emploi, Asei…) ont répondu présent. Visite des locaux, découverte du dispositif, tout était en place pour informer et encadrer les futurs intéressés. Saint-Gaudens peut compter sur deux formatrices professionnelles : Mme Maret qui partage son approche artistique et manuelle, et Mme Bedos qui accompagne dans les projets professionnels.
À l'EPNAK, les périodes de formations varient selon les projets d'insertions en parallèles aux actions, ça peut aller de 1 à 12 mois. Le rythme psycho-social permet, avec le service médical, de coordonner les prises en charge extérieures. « Il y a aussi une partie non négligeable de personne qui arrivent à retrouver un emploi car leur formation et leur parcours se transforment rapide mentent en emploi. Notre mission est de sécuriser leur situation en attendant la fin de la période d'essai et la signature de leur contrat. À chaque besoin il y a une solution. »

Une activité émergente malgré les contraintes sanitaires

Depuis le COVID, les sujets nécessitent de plus de soins psychologiques « mais cela ne nous freine pas pour autant. La seule contrainte, c'est le lieu de stage et la charte sanitaire. On ne forme pas pour former, on ne cherche pas du qualifiant. » La situation s'est heureusement décantée après 2020 même si les stagiaires ont eu plus de mal lors des confinements. Il en est tout autant aujourd'hui pour les stagiaires non-vaccinés.
Pour 2022, Mme Bedos espère remplir les 200m2 de locaux « On travaille sur la pair-aidance pour aller vers les autres. On veut créer une dynamique de groupe » Depuis lundi, deux stagiaires ont pris place avant la présentation des deux dispositifs ce mercredi.

Baptiste Marié ■

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Paru le 25 novembre 2021

Les Emas se construisent en fonction de la diversité des situations territoriales

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation se généralisent. Si les mises en œuvre diffèrent en fonction des réalités ou priorités locales, toutes renforcent la coopération avec l'école mais aussi à l'intérieur du médico-social. Le dernier comité national de suivi de l'école inclusive (lire notre article) a rec ensé 166 équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (Emas) actives en novembre 2021. Un webinaire, organisé par la Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et dys en France (Fisaf) le 24 novembre, montre que malgré un cahier des charges commun (lire notre article) les moyens et façons d'agir sont très différents d'un territoire à l'autre. Ils dépendent des commandes des ARS et des ressources du territoire, qu'elles soient médico-sociales ou de l'Éducation nationale.

Onze équipes dans le Rhône Dans le Rhône, après une Emas préfigurateur portée par la Sauvegarde 69, huit opérateurs ont uni leurs forces pour répondre à l'appel à projets de déploiement sur l'ensemble du département et proposer onze équipes ou plutôt onze coordonnatrices de terrain qui bénéficient parfois du soutien d'un psychologue ou d'un médecin. Elles recourent autant que de besoin aux ressources des associations, voire à des ressources externes dans le droit commun ou auprès de professionnels libéraux.

Les coordinatrices travaillent beaucoup ensemble. Elles ont élaboré un catalogue de sensibilisation mutualisé, des outils et une méthodologie commune. " Nous organisons également des rencontres et formations partenariales et de l'analyse de pratiques. Ce travail en commun est essentiel car nous sommes assez isolées sur nos postes respectifs. Nous travaillons également en lien très étroit avec les équipes de circonscription de l'Éducation nationale. Nos interlocuteurs privilégiés, quand ils sont présents dans la circonscription, sont les enseignants pôle ressource ", précise Estelle Delorme, coordonatrice de l'Emas de Givors, portée par les Pep 69. Lorsqu'un besoin est repéré, les établissements scolaires doivent en référer à l'inspecteur de la circonscription ou l'enseignant ressource qui contactera l'Emas.

Moins d'équipes plus fournies en Haute-Garonne En Haute-Garonne, les quatre associations préfiguratrices ont été pérennisées et leur périmètre géographique étendu afin de couvrir tout le département avec la généralisation. Un comité technique réunissant les directions des associations et les coordinatrices réfléchit à l'organisation et valide les outils. À ce comité s'ajoutent des réunions régulières entres les équipes des quatre Emas. Ici les équipes sont plus fournies et recourent, uniquement quand elles n'ont pas les compétences, aux ressources du territoire. Ainsi, Aurélie Salomé-Belkaïd,

coordinatrice de l'Emas de l'association Agir, soigner, éduquer, inclure **(ASEI),** travaille avec une éducatrice spécialisée (0,80 équivalent temps plein, ETP), une psychologue (0,5 ETP), une psychomotricienne (0,20 ETP) et devrait bientôt s'adjoindre la collaboration d'une orthophoniste (0,20 ETP). " Il s'agit de professionnels expérimentés qui travaillent par ailleurs en Sessad ", précise Aurélie Salomé-Belkaïd.

Les modalités de saisine varient en fonction des demandes. Celles concernant la sensibilisation ou l'appui conseil pour un enfant émanent de l'inspecteur pour le premier degré et du chef d'établissement dans le second degré. Pour une aide à la communauté éducative pour gérer une situation difficile alors c'est la cellule d'appui à la scolarisation des élèves en situation complexe de l'Éducation nationale qui fait la demande. Une cellule qui associe désormais les coordonatrices des Emas à ses réunions.

Ni un service d'urgence, ni un Sessad Laure Pavier, chargée du développement et de l'action sociale à l'Institut les Gravouses porte l'Emas du Puy-de-Dôme, fonctionnelle depuis novembre 2020, à la suite de la réponse conjointe de cinq organismes gestionnaires.

Chaque gestionnaire possède des expertises qui s'additionnent au service de l'Emas. (infographie Emas 63)

L'équipe est composée d'une coordinatrice, conseillère en économie sociale et familiale et formée aux sciences de l'éducation, d'une conseillère technique orthophoniste, enseignante spécialisée et formatrice dans les méthodes adaptées à l'autisme, et de deux référentes d'interventions respectivement éducatrice et ergothérapeute, l'une spécialisée en autisme, l'autre en troubles des apprentissages. "Nous faisons également appel à tous les plateaux techniques de nos différentes structures qui peuvent nous épauler ou assurer du transfert de compétences auprès des professionnelles de l'Emas ", précise Laure Pavier. L'Emas a crée au départ des fiches de saisine qu'elle a rapidement abandonnées, privilégiant le contact direct par mail ou téléphone.

Nous intervenons en amont d'une décision de la la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

(CDAPH) ou pour des enfants qui ont une notification mais n'ont pas pour l'instant de réponse adaptée. Ce qui a été compliqué au départ c'est de faire comprendre que nous ne sommes ni un service d'urgence, ni un service d'éducation spéciale et de soins à domicile

(Sessad) mais que nous nous inscrivons dans une démarche de prévention et d'outillage des professionnels de l'Éducation nationale ", indique Laure Pavier. L'Emas est désormais associée aux travaux des pôles ressources des établissements d'enseignement publics et privés du département.

Construites sur les relations inter-opérateurs développées au préalable, les Emas, à l'instar des pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), renforcent le partenariat et la connaissance fine des ressources médico-sociales du territoire, même si elles sont souvent confrontées à la rareté de la disponibilités de ces ressources. Elles explorent aujourd'hui les rouages des organisations de l'Éducation nationale avec ses particularités locales. " Quand on démarre, la tentation est grande de vouloir être opérationnel rapidement mais il faut prendre le temps de bien observer la réalité de terrain et de construire ses outils", conseille Laure Pavier. " Il

est essentiel de bien connaître ce qui se fait déjà dans notre secteur et dans l'Éducation nationale pour voir ce que l'on peut apporter en plus ", ajoute Aurélie Salomé-Belkaïd.

Hospitalia
Le magazine de l'innovation hospitalière

Paru le 26 novembre 2021

FEHAP : 11e édition des trophées de l'innovation

FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire

À l'occasion de son congrès annuel sur le thème « l'énergie solidaire pour demain », la FEHAP et ses partenaires ont remis ce jour les prix des trophées de l'innovation aux lauréats. Ce fut, une nouvelle fois, une année riche en candidatures. Sur 87 dossiers, 10 ont été primés, avec 6 lauréats dans la catégorie « Réalisé » et 4 dans la catégorie « Espoir ».

« *Cette 11e édition des trophées de l'innovation apporte un souffle nouveau avec des coopérations inédites et des idées ingénieuses. Une fois de plus, des expertises diverses et variées ont été mises à contribution dans une logique de co-construction, chère à notre secteur qui puise son origine dans la société civile. De tout cela, se dégage une belle énergie, une volonté farouche de faire bouger les lignes comme nos adhérents savent si bien le faire depuis des décennies* », déclare Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP.

« *Ces trophées font profondément écho à l'identité de la Caisse d'Epargne. La crise sanitaire a montré la force de l'engagement à la fois individuel et collectif pour apporter des réponses adaptées aux enjeux de transformation du secteur. Cet engagement repose sur la détermination quotidienne des hommes et des femmes qui travaillent dans les structures du secteur social, sanitaire et médico-social au sein des territoires.* », commente Isabelle Paris, Directrice de l'animation des marchés institutionnels et santé/médico-social pour la Caisse d'Epargne.

« *Pour la quatrième année consécutive, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) apporte son soutien aux trophées de l'innovation de la FEHAP. Une année encore placée sous le signe de la créativité, de l'inventivité et d'une volonté de répondre aux*

besoins par l'innovation organisationnelle, humaine et/ou technologique. A la MNH, nous partageons cette vision, celle d'acteurs qui dépassent au quotidien leur seul rôle économique pour donner du sens à leurs actions. », conclut Benoît Fraslin, Président de la MNH.

La mobilité des femmes victimes de violence

La lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu social et de santé publique de niveau national. Afin d'y contribuer, Ilot Femmes a mis en place un dispositif fonctionnant sur un partenariat avec le syndicat de taxis en Dordogne pour offrir un moyen de mobilité pour les femmes rurales n'en ayant pas. Cette initiative a permis de mettre à l'abri plusieurs dizaines de femmes depuis son lancement en 2020.

La Villa Vaunevargues

Face au cumul des situations de précarité rencontrées par les habitants du 18e arrondissement parisien (faibles revenus, taux de naissance élevé, monoparentalité, etc.), la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon a développé un lieu ressource : « La Villa Vauvenargues ». Ce lieu concentre tous les acteurs du soin et de l'accompagnement dont les familles ont besoin. Il agit comme un acteur de la prévention et du repérage précoce des situations de vulnérabilité.

Connecto'bus

La délégation APF France handicap du Loiret souhaite mettre en place un bus itinérant équipé d'outils numériques universels et adaptés aux personnes en situation de handicap pour leur permettre d'appréhender la technologie afin de ne pas leur faire subir la fracture numérique. Un accompagnement spécifique et une formation leur seront proposés pour qu'eux-mêmes puissent devenir formateur et développer la pair-aidance.

J'aimerais que ça se passe comme ça pour ma fin de vie et après

Les structures de l'AHI (Accueil Hébergement Insertion) étant de plus en plus confrontées au vieillissement de leurs publics, elles ont mis en place, en co-construction avec les personnes concernées, un outil rassemblant leurs souhaits de fin de vie. Il s'agit aussi d'un outil leur permettant de prendre connaissances de leurs droits.

Périnat et handicap

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) propose un accompagnement global à la maternité pour les personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Cet accompagnement se caractérise par un suivi allant de la période couvrant le désir de grossesse jusqu'au 1 an de l'enfant. Le SSIAD soutient également les maternités et structures médico-sociales et sociales en sensibilisant les professionnels et en les formant aux spécificités du handicap.

Projet Handicap et Cancer - Coopérons-nous

Afin de faciliter l'accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap et atteints d'un cancer, les établissements de **l'ASEI** (Agir Soigner Eduquer et Insérer) et l'IUCT-O (Institut Universitaire du Cancer de Toulouse - Oncopole) ont mis en place une coopération via des formations croisées, le partage d'outils de communication et de liaison et la création d'un numéro unique pour les prises de rendez-vous.

Bras robotisé d'aide à la prise des repas Open Source

Le FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) de la Nièvre a construit un bras robotisé d'aide à la prise de repas pour les personnes accompagnées. Conçu grâce à des imprimantes 3D et en partenariat avec des écoles d'ingénieurs, ce bras robotisé a pour ambition d'être vendu à bas coût pour en faire bénéficier le maximum de personnes possible.

Escrime, sport adapté

Afin de répondre aux différents besoins des personnes âgées résidant en EHPAD – sédentarité, isolement social, perte d'autonomie physique, vieillissement cérébral, dégradation de l'estime personnelle, etc… – un binôme infirmière / psychomotricienne au sein de l'EHPAD Grenelle (Ile-de-France) s'est créé. Par la mise en pratique de l'escrime adaptée, elles ont mis en place une dynamique vertueuse où la personne âgée redevient une actrice agissant sur son quotidien.

Relayage accueillants familiaux de gré à gré

Afin de valoriser le métier peu connu d'accueillant familial de gré à gré et d'améliorer les conditions de travail, l'association Handi-Espoir souhaite développer un dispositif de relayage avec des accueillants familiaux salariés permettant aux autres de prendre des congés en toute sérénité.

Partage le handicap

A la suite de demandes de la part des résidents de la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) et d'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) de la région, la MAS de la Vallée du Lunain a mis en place des visioconférences interactives entre les deux populations. Les résidents deviennent les formateurs et les étudiants infirmiers disposent d'une nouvelle forme singulière d'enseignement.

Ehpadia

Paru le 26 novembre 2021

FEHAP : 11e édition des trophées de l'innovation

À l'occasion de son congrès annuel sur le thème « l'énergie solidaire pour demain », la FEHAP et ses partenaires ont remis ce jour les prix des trophées de l'innovation aux lauréats. Ce fut, une nouvelle fois, une année riche en candidatures. Sur 87 dossiers, 10 ont été primés, avec 6 lauréats dans la catégorie « Réalisé » et 4 dans la catégorie « Espoir ».

« *Cette 11e édition des trophées de l'innovation apporte un souffle nouveau avec des coopérations inédites et des idées ingénieuses. Une fois de plus, des expertises diverses et variées ont été mises à contribution dans une logique de co-construction, chère à notre secteur qui puise son origine dans la société civile. De tout cela, se dégage une belle énergie, une volonté farouche de faire bouger les lignes comme nos adhérents savent si bien le faire depuis des décennies* », déclare Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP.

« *Ces trophées font profondément écho à l'identité de la Caisse d'Epargne. La crise sanitaire a montré la force de l'engagement à la fois individuel et collectif pour apporter des réponses adaptées aux enjeux de transformation du secteur. Cet engagement repose sur la détermination quotidienne des hommes et des femmes qui travaillent dans les structures du secteur social, sanitaire et médico-social au sein des territoires.* », commente Isabelle Paris, Directrice de l'animation des marchés institutionnels et santé/médico-social pour la Caisse d'Epargne.

« *Pour la quatrième année consécutive, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) apporte son soutien aux trophées de l'innovation de la FEHAP. Une année encore placée sous le signe de la créativité, de l'inventivité et d'une volonté de répondre aux*

besoins par l'innovation organisationnelle, humaine et/ou technologique. A la MNH, nous partageons cette vision, celle d'acteurs qui dépassent au quotidien leur seul rôle économique pour donner du sens à leurs actions. », conclut Benoît Fraslin, Président de la MNH.

La mobilité des femmes victimes de violence

La lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu social et de santé publique de niveau national. Afin d'y contribuer, Ilot Femmes a mis en place un dispositif fonctionnant sur un partenariat avec le syndicat de taxis en Dordogne pour offrir un moyen de mobilité pour les femmes rurales n'en ayant pas. Cette initiative a permis de mettre à l'abri plusieurs dizaines de femmes depuis son lancement en 2020.

La Villa Vaunevargues

Face au cumul des situations de précarité rencontrées par les habitants du 18e arrondissement parisien (faibles revenus, taux de naissance élevé, monoparentalité, etc.), la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon a développé un lieu ressource : « La Villa Vauvenargues ». Ce lieu concentre tous les acteurs du soin et de l'accompagnement dont les familles ont besoin. Il agit comme un acteur de la prévention et du repérage précoce des situations de vulnérabilité.

Connecto'bus

La délégation APF France handicap du Loiret souhaite mettre en place un bus itinérant équipé d'outils numériques universels et adaptés aux personnes en situation de handicap pour leur permettre d'appréhender la technologie afin de ne pas leur faire subir la fracture numérique. Un accompagnement spécifique et une formation leur seront proposés pour qu'eux-mêmes puissent devenir formateur et développer la pair-aidance.

J'aimerais que ça se passe comme ça pour ma fin de vie et après

Les structures de l'AHI (Accueil Hébergement Insertion) étant de plus en plus confrontées au vieillissement de leurs publics, elles ont mis en place, en co-construction avec les personnes concernées, un outil rassemblant leurs souhaits de fin de vie. Il s'agit aussi d'un outil leur permettant de prendre connaissances de leurs droits.

Périnat et handicap

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) propose un accompagnement global à la maternité pour les personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Cet accompagnement se caractérise par un suivi allant de la période couvrant le désir de grossesse jusqu'au 1 an de l'enfant. Le SSIAD soutient également les maternités et structures médico-sociales et sociales en sensibilisant les professionnels et en les formant aux spécificités du handicap.

Projet Handicap et Cancer - Coopérons-nous

Afin de faciliter l'accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap et atteints d'un cancer, les établissements de **l'ASEI** (Agir Soigner Eduquer et Insérer) et l'IUCT-O (Institut Universitaire du Cancer de Toulouse - Oncopole) ont mis en place une coopération via des formations croisées, le partage d'outils de communication et de liaison et la création d'un numéro unique pour les prises de rendez-vous.

Bras robotisé d'aide à la prise des repas Open Source

Le FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) de la Nièvre a construit un bras robotisé d'aide à la prise de repas pour les personnes accompagnées. Conçu grâce à des imprimantes 3D et en partenariat avec des écoles d'ingénieurs, ce bras robotisé a pour ambition d'être vendu à bas coût pour en faire bénéficier le maximum de personnes possible.

Escrime, sport adapté

Afin de répondre aux différents besoins des personnes âgées résidant en EHPAD – sédentarité, isolement social, perte d'autonomie physique, vieillissement cérébral, dégradation de l'estime personnelle, etc… – un binôme infirmière / psychomotricienne au sein de l'EHPAD Grenelle (Ile-de-France) s'est créé. Par la mise en pratique de l'escrime adaptée, elles ont mis en place une dynamique vertueuse où la personne âgée redevient une actrice agissant sur son quotidien.

Relayage accueillants familiaux de gré à gré

Afin de valoriser le métier peu connu d'accueillant familial de gré à gré et d'améliorer les conditions de travail, l'association Handi-Espoir souhaite développer un dispositif de relayage avec des accueillants familiaux salariés permettant aux autres de prendre des congés en toute sérénité.

Partage le handicap

A la suite de demandes de la part des résidents de la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) et d'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) de la région, la MAS de la Vallée du Lunain a mis en place des visioconférences interactives entre les deux populations. Les résidents deviennent les formateurs et les étudiants infirmiers disposent d'une nouvelle forme singulière d'enseignement.

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Paru le 26 novembre 2021

L'Asei crée une direction de la scolarité inclusive et la confie à Christophe Poinsot

L'association Agir, soigner, éduquer, inclure **(Asei)** annonce dans un communiqué la création d'une direction de la scolarité inclusive confiée à Christophe Poinsot Ce cadre de l'Éducation nationale en détachement construira et mettra en œuvre sa feuille de route pour une direction opérationnelle en septembre 2022. "Cette nouvelle fonction, voulue par **l'Asei ,** doit nous permettre d'améliorer la dimension inclusive de l'école. Je compte résolument me mettre au service des élèves en facilitant le partenariat entre le secteur médico-social, les services académiques et les établissements scolaires ", précise souligne Christophe Poinsot.

Le nouveau directeur de la scolarité inclusive a commencé sa carrière comme instituteur. Il a obtenu un diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée à l'Institut national supérieur de formation et de recherche handicap et enseignements adaptés (INSHEA) en 2010 à l'issue duquel il a pris une direction d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) en collège dans le département de l'Yonne à Tonnerre puis Auxerre. Il a également complété sa formation par un master de sciences de l'éducation, spécialité éducation familiale et intervention socio-éducative de l'université Paris-Nanterre en 2010-2011. En 2015, il a pris la direction de l'établissement régional de l'enseignement adapté (Erea) de Joigny (Yonne). Depuis septembre 2019, il était proviseur du collège Le Parc à Dijon (Côte-d'Or). Depuis 2017 il est également formateur sur les questions d'école inclusive et l'évaluation des établissements scolaires, " deux leviers indispensables pour ses nouvelles missions ", note **l'Asei** dans son communiqué.

Créée en 1950 par un instituteur, Jean Lagarde, un recteur, Paul Dottin, et un pionnier de la Sécurité sociale, Paul Descours, **l'Asei** œuvre depuis sa création pour une scolarité inclusive. L'association accompagne, avec 145 enseignants, 1 772 élèves en situation de handicap sur ses trois régions d'implantation : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Île-de-France. Un chiffre auquel il faut ajouter 2 685 enfants suivis en centre médico-psycho-pédagogique. 66% des enfants et jeunes accompagnés par l'association sont en inclusion scolaire en milieu ordinaire.

Emmanuelle Deleplace

Rejoindre la discussion

Paru le 26 novembre 2021

Contenu

12:12:58 Semaine de la ville et handicap à Toulouse. Reportage avec des enfants atteints de troubles moteurs qui vont danser devant le public.

12:14:17 Interview de Valérie Marc, directrice du centre Philiae (ASEI). Le centre culturel Bellegarde de Toulouse.

12:14:45 Interview de DOminique de Sloovere, papa de Liya.

12:15:20 Interview d'Eric Minh Cuong Castaing, chorégraphe compagnie Shonen.

12:16:01

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Paru le 29 novembre 2021

Les dix trophées 2021 de l'innovation de la Fehap proposent de nouveaux outils solidaires

Les 11es trophées de l'innovation de la Fehap ont récompensé ce 25 novembre dix lauréats. De nombreux projets innovants veulent faciliter la communication en levant les tabous sur la fin de vie ou en initiant des échanges peu habituels. Traditionnellement la remise des prix de l'observatoire Fehap de l'innovation (Nov'ap) boucle le congrès annuel de la fédération. Ce 25 novembre, la 46 e édition des journées organisées à Nancy (Meurthe-et-Moselle) n'a pas fait exception. Les 11 es trophées de l'innovation ont été remis à dix lauréats sélectionnés parmi 87 dossiers. Dans un bref discours d'introduction, la présidente de la Fehap, Marie-Sophie Desaulle, a simplement déclaré : " Je dis souvent que l'innovation c'est l'ADN de notre secteur et vous le prouver encore cette année. " Une vidéo de présentation de quelques lauréats, réalisée par la Fehap, dresse les grandes lignes des projets. Ces films sont regroupés dans une note d'actualité diffusée sur le site Internet de la fédération.

Parmi les récompensés, quelques thématiques émergent comme la parentalité, l'aide à la mobilité, l'inclusion, la communication... Globalement, les projets primés se caractérisent par leurs démarches solidaires et marginales ouvrant des perspectives de déploiement.

Les lauréats 2021 sont :

le Service d'accompagnements des familles en difficultés (Safed) de Dordogne pour son dispositif de taxis dédiés aux femmes victimes de violences et disponible 24 heures sur 24 en moins de 30 minutes ;

la Fondation œuvre de la Croix Saint-Simon pour La Villa Vauvenargues dans le 18 e arrondissement de Paris, un lieu de soin et d'accompagnement des familles les plus précaires dans la parentalité avec des services qui s'adressent à la fois aux parents et aux enfants ;

la délégation APF France handicap d'Orléans (Loiret) et son projet de Connecto'bus pour mettre en place un véhicule inclusif itinérant équipé d'outils numériques adaptés aux personnes en situation de handicap quel que soit le handicap ;

la plateforme vieillissement et précarité du relais Ozanam en Isère pour son support pédagogique "J'aimerais que ça se passe comme ça pour ma fin de vie et après..." qui aborde la fin de vie et la mort sous différentes thématiques médicales, sociales ou religieuses, il a été conçu pour et avec les résidents qui ont été rémunérés pour ce travail (Charlotte Doubovetzky, chargée de mission de la plateforme, a eu à la tribune de la Fehap une pensée pour deux résidents participant au projet " décédés avant d'avoir pu assister à la sortie officielle du document

l' association HandiSsiad du Lot-et-Garonne (47 ou plateforme départementale de ressources et de coordination de l'accompagnement de la personne en situation de handicap sur son lieu de vie) qui développe le projet Happy nat 47 d'accompagnement en ergothérapie des futures mères en situation de handicap moteur et/ou sensoriel, l'initiative est menée en partenariat avec les acteurs de la périnatalité et consiste à accompagner les personnes concernées dans leur grossesse et jusqu'au premier anniversaire du bébé ;

l' association Agir, soigner, éduquer, inclure **(Asei)** et l'institut universitaire du cancer Ocopôle de Toulouse (Haute-Garonne) qui proposent des formations croisées et des

outils de communication (guide de bonne pratique, identification d'un référent) pour améliorer les parcours de soins des personnes en situation de handicap atteintes d'un cancer, le projet handicap et cancer repose sur le partage des connaissances des patients et professionnels ;

le foyer logement APF d'Imphy (Nièvre) qui a développé un bras robotisé d'aide à la prise de repas au départ pour répondre au souhait d'une résidente tétraplégique qui voulait manger toute seule, le foyer a accompagné la conception d'un prototype à partir d'un joystick dans le cadre d'un marathon en innovation de la santé à Besançon (Doubs) où le projet a été soumis à des étudiants, il a ensuite créé un fablab et s'est équipé d'imprimantes 3D pour réaliser ce bras qui a un coût de revient autour de 300 € (les plans du bras devraient prochainement être mis en open source) ;

l' Ehpad Grenelle à Paris dans le 15 e arrondissement qui a mis en place une activité d'escrime adapté pour ses résidents dont les objectifs sont multiples : ludiques, sportifs (travail sur l'équilibre), sociaux (travail sur l'estime de soi), pour monter ce projet une soignante a été formée à l'escrime sport adapté ;

l' association Handi-Espoir qui a développé un dispositif de relayage pour soutenir les accueillants familiaux dont le métier est peu développé, il s'agit dans un premier temps d'une expérimentation menée en Vendée, un salarié d'Handi-Espoir intervenant habituellement en établissement obtient l'agrément d'accueillant familial et peut ainsi relayer à son domicile un accueillant familial à tout moment (treize salariés de l'association ont l'agrément et sept ont déjà expérimenté le relayage) ;

la maison d'accueil spécialisée de la Vallée-du-Lunain à Nanteau-sur-Lunain (Seine-et-Marne) qui a organisé des visioconférences avec les étudiants des Instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi) des académies de Créteil, les résidents ont pu témoigner dans ce cadre sur leur quotidien de personnes en situation de handicap avec l'objectif de changer le regard sur eux à travers ces échanges (huit visioconférences se sont déjà déroulées).

Lydie Watremetz, à Nancy

Rejoindre la discussion